

Le Bureau du Congrès

CG-BUR(2020)35-INF54¹
20 novembre 2020

Activités de coopération du Congrès dans les États membres et dans les régions voisines

Situation au 20 novembre 2020

Document soumis pour information au Bureau du Congrès le 26 novembre 2020

¹ Ce document a été classé confidentiel jusqu'après son examen par le Bureau du Congrès.

Table des matières

Introduction	3
I. Thèmes et axes de coopération	4
1. Donner des moyens aux pouvoirs locaux et régionaux et à leurs associations	5
1.1. Dialogue entre les pouvoirs locaux et régionaux et les autorités centrales	5
1.2. Renforcement des capacités des associations de pouvoirs locaux et régionaux.....	6
2. Renforcement des capacités des élus locaux et régionaux en tant que moteurs du changement	9
3. Sensibilisation des jeunes responsables locaux aux principes de la démocratie locale	11
4. Initiatives locales : apprentissage par la pratique	11
II. Activités de coopération dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des pays voisins	14
Conclusion	16
ANNEXE – Résumé des projets	17
I. Projets bilatéraux mis en œuvre dans des pays membres du Conseil de l'Europe	17
A. Projets en cours	17
B. Projets à venir	21
C. Projets terminés.....	22
II. Projets multilatéraux mis en œuvre dans le cadre de partenariats spécifiques	28
III. Projets mis en œuvre dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines	30
A. Projets en cours.....	30
B. Projets terminés.....	32

Introduction

1. Le Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a adopté, en 2011, une nouvelle orientation² pour les activités du Congrès en contribuant aux plans d'action du Conseil de l'Europe destinés à soutenir les États membres et les États des régions voisines dans la mise en œuvre de réformes juridiques et institutionnelles conformes aux normes de l'Organisation. Les activités de coopération ont pour objectif d'apporter des réponses concrètes aux lacunes et défis relatifs à la démocratie locale recensés par les différents organes de suivi du Conseil de l'Europe, et en particulier lors des visites de suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale (STCE n° 122). Les *Lignes directrices pour les activités de coopération*³ ont précisé le cadre et les principes de ces activités de coopération, dont l'importance a été réaffirmée dans les *priorités du Congrès 2017-2020*.

2. Le Congrès constitue la référence en matière de démocratie locale et régionale, dont l'expertise et l'expérience sont largement reconnues. Par son expertise, le Congrès est à même d'offrir aux collectivités territoriales et à leurs associations, l'assistance et les moyens d'acquérir de nouvelles compétences et savoir-faire, et de renforcer leurs capacités institutionnelles. Cette reconnaissance a conduit à une augmentation sensible du nombre de projets de coopération du Congrès. La contribution financière totale des donateurs s'élève à 10 250 000 € depuis octobre 2012⁴. Les activités sont basées sur le dialogue politique et le suivi des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale et viennent compléter les activités statutaires du Congrès, de ses chambres et de ses commissions. Elles font le lien entre les recommandations et résolutions adoptées lors des sessions et la réalité du terrain.

3. Les interventions du Congrès s'articulent autour de deux axes principaux. Le premier concerne les programmes et activités mis en œuvre de manière **bilatérale** dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe pour certains États membres ou dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines⁵. Le second fait référence aux programmes et activités mis en œuvre de manière **multilatérale** dans le cadre de partenariats spécifiques, comme le Partenariat oriental de l'Union européenne. De plus, les activités relevant de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines ont été mises en œuvre suite à la création en 2014 par le Congrès du statut de Partenaire pour la démocratie locale⁶. Actuellement, plusieurs projets sont en cours en Arménie, Bosnie et Herzégovine, la République de Moldavie, Ukraine, Kosovo*,⁷ Maroc et Tunisie. Le Congrès a aussi soumis des propositions de projets à mettre en œuvre en Géorgie et au Bélarus.

4. L'intervention du Congrès se fonde principalement sur les échanges entre pairs, pour lesquels les membres du Congrès jouent un rôle essentiel. Depuis 2011, 79 élus locaux et régionaux issus de vingt-six États membres ont pris part aux projets de coopération mis en œuvre par le Congrès. Lorsque cela est nécessaire, les membres du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale ainsi que des experts des pays bénéficiaires ou d'autres pays européens apportent leur concours aux membres du Congrès et au travail du Secrétariat.

5. Le présent document présente les principaux résultats du Congrès en partenariat avec les bénéficiaires, et reprend à cet égard les champs d'intervention du Congrès mis en avant dans les Lignes directrices pour les activités de coopération, ainsi que les activités mises en œuvre dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines.

L'adaptation à la pandémie de Covid-19 et les enseignements tirés

6. La pandémie de Covid-19 a transformé nos méthodes de travail, ainsi que la démocratie et la gouvernance de manière globale. Les efforts fournis par l'unité de coopération du Congrès visaient à aider les autorités locales à relever les défis imposés et à se saisir d'opportunités en adaptant les domaines d'actions et l'approche un soutien est fourni afin de répondre avec succès au contexte et aux besoins sur le terrain.

² Document-cadre sur les Activités de coopération du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – Document CG/BUR/2011(21)4 : <https://rm.coe.int/168071aeb0>

³ « Améliorer l'impact des recommandations du Congrès, Lignes directrices pour les activités de coopération dans les États membres du Conseil de l'Europe », CG/BUR/2015(27)31, Bureau du Congrès, 23 mars 2015. <https://rm.coe.int/090000168071ac8a>.

⁴ Les contributions par projet sont détaillées en annexe.

⁵ Rapport sur la mise en œuvre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, 127e Session du Comité des Ministres (Nicosie, 19 mai 2017), CM(2017)OJ-final, 19 mai 2017, <https://rm.coe.int/native/0900001680714c13>.

⁶ Résolution 376 (2014)1 sur le Statut de partenaire pour la démocratie locale, <https://rm.coe.int/168071aa2a>.

⁷ *Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en plein conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

7. Pour les activités de coopération du Congrès, les défis étaient liés à la restriction des déplacements ainsi qu'à l'implémentation d'assistance dans un nouveau contexte où les principaux partenaires, les élus locaux, étaient en première ligne face au Coronavirus et devaient répondre à des problèmes urgents tels que des systèmes de santé non adaptés, des lacunes en matière de protection sociale, des disparités technologiques et bien d'autres.

8. En adaptant la manière de travailler avec les partenaires et les domaines dans lesquels un soutien est fourni, le Congrès a su appréhender les défis imposés par la pandémie de manière à ce qu'ils soient convertis en opportunités d'apprendre, d'innover et de travailler sur des ressources et approches plus inclusives et accessibles.

9. Les efforts visant à émanciper les autorités locales et régionales, leurs associations et le développement de compétences d'élus locaux ont porté sur la gestion de la pandémie. À cet égard, les échanges entre pairs ont été mis à profit afin de favoriser le partage de bonnes pratiques en matière de gestion de crise. En outre, le contexte de la pandémie a mis en évidence l'importance des outils de gouvernement ouvert au niveau local afin de maintenir les citoyens informés, permettre la participation publique et développer et fournir un libre accès aux données.

10. Face au confinement et restrictions de déplacements internationaux, le Congrès a su s'approprier les outils disponibles en ligne afin de continuer à soutenir ses partenaires. Les événements tels que formations, webinaires, échanges entre pairs et la publication des travaux du Congrès se sont tenus en ligne ou de manière hybride. Des cours de formation en ligne ayant pour but le développement de compétences ont été mis au point afin d'assister les partenaires durant le confinement, des cours pouvant être utilisés en dehors du contexte sanitaire actuelle car ils garantissent accessibilité et inclusion.

11. Cette approche inclusive permet à des participants du monde entier de se joindre au Congrès. Elle permet également de puiser dans plus d'expertise grâce à l'engagement d'experts, notamment des animateurs et des formateurs, pour lesquels il aurait été difficile autrement de se déplacer et d'assister aux réunions en personne. De plus, cette approche est rentable et permet de réallouer des fonds afin de fournir une aide supplémentaire. Grâce au télétravail, à la communication à distance au sein de l'équipe et avec les parties prenantes, et à la planification à distance d'événements grâce aux nouveaux outils de collaboration en ligne, les méthodes de travail ont pu être adaptées en interne.

12. Parmi les enseignements tirés de la pandémie de Covid-19, citons l'organisation d'événements hybrides, une meilleure utilisation des outils plus inclusifs et accessibles de par leurs disponibilités en ligne, une plus grande attention portée aux outils de gouvernement ouvert au niveau local assurant le maintien d'une gouvernance démocratique dans les situations de crise, et un recours accru au personnel de terrain, plus proche des parties prenantes et des réalités nationales. Cependant, les nouvelles technologies ne peuvent pas remplacer complètement les interactions en personne et la connexion humaine ne peut pas être remplacée numériquement. Dès le retour au "modus operandi habituel", les activités de coopération du Congrès engloberont les leçons apprises mentionnées ci-dessus et s'appuieront sur celles-ci dans les travaux futurs.

I. Thèmes et axes de coopération

13. Les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale (ci-après « la Charte ») s'appliquent dans les quarante-sept États membres et sont appuyées par les recommandations thématiques du Congrès. Outre ces normes relatives à la démocratie locale et régionale, les besoins spécifiques des bénéficiaires ainsi que le contexte local sont pris en compte afin de développer une méthodologie adaptée pour les activités de coopération. Ces dernières sont ainsi le fruit d'une démarche fondée sur le dialogue et le partenariat.

14. Ce chapitre présente les activités de coopération thématique selon quatre axes : [1] donner des moyens aux collectivités locales et régionales par la promotion du dialogue entre les autorités centrales et les pouvoirs locaux et régionaux et renforcer leurs associations ; [2] renforcer les capacités des élus locaux et régionaux en tant qu'artisans du changement ; [3] sensibiliser les jeunes aux principes de la démocratie locale et les impliquer au niveau local, et [4] apprendre par la pratique au moyen d'initiatives locales pour une meilleure gouvernance, notamment par la participation des citoyens.

15. Ce chapitre met également en lumière le travail de coopération du Congrès dans le domaine des droits de l'homme, en particulier concernant l'égalité des genres, et l'intégration et la protection des déplacés internes (PDI) et des minorités. Le Congrès joue un rôle important à travers son analyse comparative entre pays (« benchmarking »), son travail de sensibilisation et d'habilitation dans la mise en œuvre des droits de l'homme

par les pouvoirs locaux et régionaux⁸. C'est pourquoi le Congrès s'est activement engagé dans une approche fondée sur les droits de l'homme au niveau local afin de compléter le travail statutaire dans ce domaine.

1. Donner des moyens aux pouvoirs locaux et régionaux et à leurs associations

16. La section ci-dessous met en lumière les différentes interventions du Congrès telles que la mise en place d'un mécanisme institutionnalisé de consultation, des mesures de renforcement des capacités institutionnelles et/ou administratives des associations ou une médiation politique entre plusieurs associations de pouvoirs locaux et régionaux. Elle présente des exemples de l'action du Congrès dans des pays spécifiques, comme **l'Albanie, l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine** ; et de la coopération transnationale entre **l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Ukraine et le Bélarus**.

1.1. Dialogue entre les pouvoirs locaux et régionaux et les autorités centrales

17. Le droit à la consultation est l'une des clés de voûte de la Charte. Sa transposition dans la législation des États membres et la complexité de sa mise en pratique sont régulièrement soulignées dans le suivi de la mise en œuvre de la Charte. Il s'agit d'une priorité du Congrès, qui a adopté lors de sa 35^e session⁹ de nouvelles lignes directrices sur les mécanismes de consultation.

18. Le Congrès encourage le dialogue entre les pouvoirs locaux et régionaux et les autorités centrales. Par ailleurs, compte tenu de la nature asymétrique de la relation entre le niveau local et national, le Congrès défend le rôle des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux en tant qu'interlocuteurs privilégiés à la fois du pouvoir central et des collectivités qu'elles représentent. Le Congrès propose donc son expertise aux divers acteurs, notamment les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux, qui souhaitent renforcer le droit des collectivités locales et régionales d'être consultées par les autorités centrales. Le processus de consultation peut varier en fonction du contexte des différents pays ; le Congrès n'entend donc pas promouvoir un modèle uniforme, les États et leurs pouvoirs locaux et régionaux étant mieux placés pour décider du modèle de consultation approprié.

19. **L'Albanie** offre un bon exemple de contribution du Congrès au processus d'amélioration et de renforcement de la consultation des pouvoirs locaux. À la suite de l'importante réforme de 2013 relative à la décentralisation et à l'organisation territoriale, le Congrès a apporté une assistance législative qui s'est accompagnée d'une longue et intense médiation politique. L'intervention du Congrès a permis l'inscription du droit à la consultation dans la loi organique sur l'autonomie locale adoptée en décembre 2015 et la création en janvier 2017 d'un Conseil consultatif des autorités locales et centrales¹⁰.

20. L'intervention du Congrès a eu lieu dans un contexte politique extrêmement polarisé et tendu, où les collectivités locales et régionales, représentées par des associations fortement politisées, n'étaient pas à même ni de porter ensemble leurs préoccupations auprès des autorités centrales, ni de définir des lignes d'actions conjointes. Pour mettre en place une plate-forme commune de dialogue, le Congrès a, dès 2012, entretenu un dialogue constant avec toutes les parties prenantes, y compris les partis politiques. La représentation des collectivités locales au sein d'une plateforme pluraliste reste difficile en Albanie et il est primordial que les pouvoirs nationaux et locaux garantissent le fonctionnement pérenne du Conseil consultatif albanais.

21. En **Arménie**, l'Association des communautés d'Arménie (ACA) a assuré le suivi d'une série de réunions organisées fin 2018 et en 2019 avec des représentants de haut niveau du ministère de l'administration territoriale et des infrastructures sur la mise en place d'un mécanisme consultatif. En juin 2020, avec le soutien du Congrès, l'ACA a lancé l'élaboration d'une stratégie visant à établir un cadre pour les consultations entre les autorités nationales et locales en Arménie, qui doit être proposée au gouvernement. L'accent a été mis sur l'importance de l'implication du gouvernement et de son engagement en faveur d'un dialogue régulier avec les autorités locales et leurs associations. En outre, la Communauté de pratique sur l'intégrité et l'éthique publiques, établie en mars 2020, permet un dialogue ciblé entre le niveau local et national sur des aspects tels que la corruption, le gouvernement ouvert et la transparence des marchés publics, ainsi que sur les mécanismes pratiques de mise en œuvre des mesures dans ces domaines. Cette plateforme

⁸ Résolution 296 (2010) révisée et Recommandation 280 (2010) révisée sur le "Rôle des collectivités locales et régionales dans la mise en œuvre des droits de l'homme" et son exposé des motifs, §5, p. 53, disponibles à l'adresse: <https://rm.coe.int/090000168071b2c1>

⁹ Résolution 437 (2018) 35e Session La consultation des collectivités locales par les niveaux supérieurs de gouvernement, RES 437(2018), 8 Novembre 2018, <https://rm.coe.int/16808ecb37>

¹⁰ Il s'agit d'un mécanisme institutionnel dans lequel les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux représentent l'ensemble des collectivités de manière paritaire. Au sein de ce nouveau dispositif, les associations de collectivités locales et régionales albanaises ont pu présenter leurs propositions sur la loi sur les finances locales, qui ont été prises en compte dans le texte final entré en vigueur en mai 2017. Par la suite, elles ont pu discuter des orientations budgétaires pour l'année 2018.

implique 23 communautés membres et trois ministères, à savoir le ministère du développement territorial et des infrastructures, le ministère de la justice et le ministère des finances.

22. De plus, l'ACA a activement contribué à la réforme administrative-territoriale et à la décentralisation en Arménie en adoptant certaines positions politiques et en organisant des forums sur la démocratie locale en Arménie, conjointement avec le gouvernement arménien. D'autres mesures ont été prises en 2019 avec la préparation du rapport annuel sur la décentralisation, élaboré à l'initiative du conseil d'administration de l'Association et avec ses propres ressources. Le rapport a été présenté aux représentants des autorités centrales et locales au début de l'année 2020 afin de plaider en faveur d'une plus grande décentralisation des pouvoirs et des responsabilités au niveau local, de promouvoir un mécanisme de consultation inclusif et durable, ainsi qu'une relation plus coopérative et stratégique entre le gouvernement, les autorités locales et leurs associations. Depuis mai 2020, l'ACA bénéficie d'un soutien supplémentaire d'experts dans l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action visant à établir un cadre de consultation entre les autorités nationales et locales. Une fois validé par le conseil d'administration de l'Association, le programme stratégique sera proposé au gouvernement national afin d'entériner le droit des autorités locales à être consultées par les niveaux supérieurs de gouvernement et le droit de l'ACA à être impliquée dans les consultations et à représenter les intérêts de leurs membres.

23. En **Ukraine**, le XV Forum Municipal ukrainien organisé par le Congrès et par l'Association des villes ukrainiennes (AVU), a accueilli à Odessa, entre le 18 et le 20 juin 2019, plus de 400 maires, se réunissant pour échanger leurs connaissances et expériences sur la construction de villes inclusives, ouvertes et transparentes. Célébré chaque année, le Forum est une plateforme unique en son genre en termes de consultation et de dialogue entre tous niveaux de gouvernance, et son succès tient de l'ample communication parmi les membres de l'AVU. Le Congrès promeut le dialogue dans divers domaines concernant les autorités locales et leurs compétences, tels que la responsabilité des élus locaux, la supervision administrative et la réforme électorale, y compris l'intervention du Congrès visant à accorder le droit de vote aux personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) au niveau local, qui a contribué par la suite à l'adoption de dispositions législatives sur les droits politiques des PDI au Parlement et à l'adoption du Code électoral ukrainien, stipulant la pleine participation des PDI aux élections locales tenues en octobre 2020. Un soutien supplémentaire a été apporté aux autorités locales et à leurs associations pour le renforcement de leur rôle dans la mise en œuvre du Quatrième Plan d'action national 2018-2020 du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) en Ukraine.

24. Par ailleurs, un soutien législatif a été fourni aux autorités nationales et locales en Ukraine, sur des questions liées à l'autonomie locale et aux réformes constitutionnelles. Les commentaires préliminaires du Conseil de l'Europe sur le projet de loi "sur les amendements à la Constitution de l'Ukraine" ont inclus des discussions avec le Parlement, le gouvernement, les autorités locales et leurs associations nationales en février 2020, avec la contribution du conseiller constitutionnel du Congrès. Les projets d'amendements ont été examinés conformément aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale, en soulignant en particulier les pouvoirs du préfet et le principe de proportionnalité en ce qui concerne le contrôle administratif des autorités locales. Le projet de loi "Sur la ville de Kiev - capitale de l'Ukraine" a également été examiné, et des recommandations ont été formulées afin d'améliorer les dispositions législatives.

25. Le Congrès va continuer à soutenir le processus de décentralisation et la consultation régulière et effective entre les autorités centrales et locales et leurs associations dans le cadre des projets mis en œuvre dans les États membres.

1.2. Renforcement des capacités des associations de pouvoirs locaux et régionaux

26. Les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux sont les partenaires principaux des autorités centrales, ainsi que des collectivités qu'elles représentent. Elles ont pour missions de représenter les intérêts des pouvoirs locaux et régionaux et de consulter en interne leurs membres sur les questions liées à la démocratie locale et régionale. Le renforcement du droit des pouvoirs locaux et régionaux d'être consultés par les niveaux d'autorité supérieurs exige également de renforcer les capacités des associations. À cet égard, un soutien a été fourni pour renforcer la gouvernance interne, la prise de décision, la communication avec les membres et les parties prenantes externes, et pour améliorer les compétences en matière de défense des intérêts, d'analyse et d'influence des politiques, de lutte contre la corruption et de questions juridiques.

27. La coopération avec l'Association des communes d'Arménie (ACA) illustre la contribution du Congrès à cet égard. Celui-ci a apporté son soutien à l'ACA dans la création de structures et de procédures institutionnelles nécessaires au bon fonctionnement de l'association, dont l'instauration d'une nouvelle culture de gouvernance interne, de prise de décision, de communication et stratégie de défense des intérêts des

collectivités locales. Cette « ouverture », a permis en 2019, d'élargir le cercle des membres de l'ACA aux conseillers, employés et juristes municipaux.

28. S'appuyant sur les résultats du projet 2013-2016 pour le soutien et la consolidation de la démocratie locale en Arménie, et du projet 2014-2020 sur le soutien institutionnel apporté à l'ACA, ainsi que sur les recommandations de l'évaluation à mi-parcours des capacités institutionnelles de l'ACA en 2018, le Congrès a lancé en juillet 2019 un nouveau projet pour renforcer le processus de décentralisation dans le pays en travaillant conjointement avec l'ACA. Ce projet vise à soutenir la mise en place d'un plan national de décentralisation, facilité par un dialogue continu entre les autorités locales et nationales. Parallèlement, le renforcement des capacités à destination des élus locaux pour lutter contre la corruption fera l'objet de nouvelles activités à mener avec l'ACA afin d'améliorer leurs initiatives de plaidoyer.

29. Par ailleurs, un soutien continu a été fourni à l'ACA dans la révision des amendements des actes juridiques concernant l'autonomie locale et la préparation des prises de position à soumettre aux autorités centrales. En 2020, deux documents et six avis sur les modifications législatives ont été élaborés par l'ACA avec le soutien du Congrès.

30. D'autres objectifs du Congrès consistent à établir une coopération étroite et des relations durables avec les différentes associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux dans les États membres, ainsi qu'à fournir un soutien en matière de représentation d'intérêts. En **Géorgie**, la coopération avec l'Association Nationale des Autorités Locales de Géorgie (NALAG) en 2017 a conduit à l'élaboration de propositions d'amendements concernant la participation des citoyens aux affaires locales dans le Code de l'autonomie locale. De même, en **Ukraine**, le Congrès a soutenu l'AVU dans la formulation de propositions d'amendement approfondies sur deux projets de loi, concernant le statut des conseillers locaux et la supervision et le contrôle de l'État sur les activités des autorités locales. Suite à ce soutien, le Congrès a permis aux autorités locales de parvenir à une position commune sur les amendements proposés, soumis par la suite par l'AVU au Parlement ukrainien.

31. En **Ukraine**, des rencontres régulières sont organisées entre les représentants d'associations¹¹, des membres de la délégation ukrainienne du Congrès et les bénéficiaires du projet mis en œuvre dans le pays. Le protocole d'accord signé en septembre 2018 souligne l'engagement du Congrès et de l'AVU à renforcer les capacités institutionnelles et à soutenir les efforts des élus locaux pour favoriser la prise de décisions éthiques et une gouvernance plus inclusive, transparente et proche du citoyen.

32. Les capacités institutionnelles de l'AVU ont été renforcées sur plusieurs points, notamment sur la planification et gestion en interne, la communication externe et la défense d'intérêts, ainsi que ses compétences analytiques et juridiques. Le processus d'élaboration de la stratégie à moyen terme de l'UVA a été lancé en 2019 à la suite des résultats et des recommandations de la Baseline Assessment des capacités institutionnelles de l'Association. La mise au point de cette stratégie a rassemblé plus d'une centaine de membres de l'UVA représentant toutes les régions d'Ukraine. Ce vaste processus participatif a permis de veiller à ce que les membres de l'Association et le personnel exécutif soutiennent la vision et la mission de l'UVA et s'engagent à les concrétiser d'une seule voix. Le programme de la stratégie a été finalisé en mai 2020 et validé par le Conseil d'administration de l'UVA ; il sera soumis pour adoption à l'occasion de l'Assemblée générale en décembre 2020.

33. La forte position institutionnelle de l'UVA et ses capacités en la matière sont reconnues dans le dialogue avec la Verkhovna Rada d'Ukraine, en particulier dans les débats sur les dispositions législatives nécessaires pour garantir les droits politiques des PDI. Ce dialogue est basé sur la recommandation 419 (2018) du Congrès et la résolution 431 (2018) correspondante sur le droit de vote local pour l'intégration des migrants et des PDI. En conséquence, le Code électoral ukrainien, adopté en décembre 2019, stipule la pleine participation des PDI aux élections locales. Les PDI de différentes régions d'Ukraine ont été inscrites sur les registres électoraux locaux afin de pouvoir voter durant les élections locales d'octobre 2020, ce qui représente un pas important vers l'inclusion des 1,4 million de PDI recensés en Ukraine.

34. Depuis janvier 2020, l'UVA bénéficie d'une subvention accordée par le Congrès qu'elle implémente dans le but d'améliorer les services fournis à ses membres, intégrer les principes d'ouverture, de transparence et d'égalité des d'opportunités dans les activités et les politiques de l'Association, améliorer ses capacités d'analyse, développer sa capacité à représenter ses intérêts et communiquer, et intégrer la thématique de l'égalité des sexes dans toutes ses activités. Bien que la pandémie de la Covid-19 ait affecté la capacité de l'UVA à implémenter toutes les activités conformément au plan initial, un système de gestion électronique des

¹¹ L'Association des villes ukrainiennes, l'Association des conseils de bourgs et de villages d'Ukraine et l'Association ukrainienne des districts et des conseils régionaux.

documents a été introduit afin d'être utilisé par tous les membres du secrétariat de l'UVA et les antennes régionales. Conformément au volet sur l'égalité des sexes, l'UVA a mené une enquête sur la mise en œuvre des politiques de genre dans les municipalités membres, avec un taux de réponse remarquable de 92,7 % de tous les adhérents de l'UVA. Cette enquête fournira des informations précieuses pour le cours en ligne sur l'égalité des sexes "Introduction à l'intégration de la dimension de genre au niveau local".

35. L'AVU a pris des mesures pour accroître sa capacité de plaider et fournir un soutien supplémentaire à ses membres en faisant pression pour leurs besoins au niveau national. Suite à l'identification des pratiques réussies des autorités locales ukrainiennes en matière de gouvernement ouvert, des mesures concrètes ont été prises pour que l'association soit incluse dans le groupe de coordination du PGO et pour que les autorités locales soient ensuite impliquées dans la mise en œuvre du quatrième plan d'action national du PGO 2018-2020. Le processus consultatif et le dialogue avec les autorités nationales ont abouti à la préparation d'une feuille de route pour le développement du gouvernement ouvert et de l'e-gouvernance au niveau local en Ukraine, que l'AVU a soumise au Cabinet des ministres en juillet 2020. Elle demande l'inclusion formelle de l'association dans le groupe de coordination, aux côtés des autorités nationales et des représentants de la société civile. Le dialogue s'est poursuivi lors du webinaire sur la collaboration nationale-locale en matière de gouvernement ouvert en Ukraine le 17 juillet 2020, auquel a participé le nouveau secrétaire d'État du cabinet des ministres de l'Ukraine, M. Oleksandr Yarema. Les participants ont discuté des moyens de renforcer l'inclusion des autorités locales et régionales ukrainiennes dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action national du PGO, ont examiné les formats de consultation et de cocréation entre les autorités nationales et locales, et ont lancé la discussion sur la création d'une plateforme de dialogue national - local sur le gouvernement ouvert en Ukraine. Il convient de noter que la Stratégie d'Engagement Locale du PGO approuvée en mai 2019 met l'accent sur le soutien de l'intégration nationale - locale pour favoriser le gouvernement ouvert local, le renforcement du programme local du PGO en le rendant plus inclusif et ouvert à l'innovation et à la cocréation, et le développement d'une plateforme de collaboration pour l'apprentissage entre pairs.

36. Afin de renforcer l'égalité entre les sexes au niveau local et en plus des activités mises en œuvre grâce à la subvention, l'AVU a mené des travaux de fond au sein du Comité pour l'égalité de droits et d'opportunités entre femmes et hommes et a nommé un conseiller en la matière. Plus de quatre-vingts municipalités ukrainiennes ont adopté la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale (Charte du CCRE). Le rôle de l'Association a été essentiel dans cette démarche. Le cours en ligne "Introduction à l'intégration de la dimension de genre au niveau local" a été développé en étroite coopération avec le Réseau des associations de pouvoirs locaux d'Europe du Sud-Est (NALAS) et a été piloté en avril-mai 2020 avec la participation de plusieurs autorités locales ukrainiennes et géorgiennes qui ont aidé à adapter le cours aux besoins locaux. Elle a été une nouvelle fois mise à l'essai en novembre 2020 avec la participation de 47 membres du personnel du secrétariat et des branches régionales de l'UVA.

37. S'appuyant sur le bon déroulement de la Baseline Assessment de l'UVA, le Congrès entreprend une évaluation jusqu'en décembre 2020 de la position institutionnelle du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de la République de **Moldavie** (CALM). L'évaluation portera sur des domaines tels que le dialogue politique et la plaidoirie, la bonne gouvernance et les normes de gestion municipale, la mise à disposition de services de qualité à ses membres, et la relation entre CALM et les autorités centrales. Cette évaluation constituera une base solide pour le développement de la future orientation stratégique de l'organisation et un axe de coopération avec CALM dans le cadre du prochain plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldavie.

38. Outre les travaux spécifiques par pays, le Congrès encourage les échanges entre les associations de différents pays. L'intention des associations de renforcer leur coopération a été confirmée par le Protocole d'accord, signé en juin 2017 sous l'égide du Congrès, entre l'Association nationale de pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG), le Congrès des autorités locales de Moldova (CALM) et l'Association des villes ukrainiennes (AVU). En outre, la Communauté de pratique sur la démocratie locale¹², créée en janvier 2016 et qui impliquait les représentants des associations nationales de **l'Arménie, la République de Moldova, la Géorgie et l'Ukraine** ainsi que des représentants de **l'Azerbaïdjan** et du **Belarus**, a constitué une excellente plateforme de mise en réseau et de débats sur les moyens d'améliorer la qualité de la démocratie locale et de construire des relations transnationales durables visant à renforcer la gouvernance locale dans la région. Un événement organisé en marge du 5^e Sommet mondial 2018 du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), faisant suite aux activités du programme « Partenariat pour la bonne gouvernance », a offert une nouvelle occasion d'interaction entre les pouvoirs locaux **géorgiens et ukrainiens** et leurs associations, qui ont échangé leurs

¹² La Communauté de pratique sur la démocratie locale est un réseau d'experts et de praticiens des domaines de la gouvernance locale et de l'éthique, de représentants d'associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux et de membres de la société civile.

bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert au niveau local¹³. Une visite d'études a été organisée à l'occasion du Forum mondial de la démocratie 2018, ainsi qu'un atelier rassemblant des représentants des pouvoirs locaux géorgiens et ukrainiens. Cette visite a représenté une autre bonne opportunité d'interagir avec des pairs sur les questions de l'égalité des genres et des droits des femmes. Il en a résulté notamment qu'outre les 50 municipalités ukrainiennes mentionnées ci-dessus, quatre autres municipalités géorgiennes ont signé la Charte du CCRE en septembre 2019¹⁴.

2. Renforcement des capacités des élus locaux et régionaux en tant que moteurs du changement

39. Le succès et la qualité d'un processus de décentralisation requièrent le soutien politique continu de l'ensemble des acteurs concernés, des autorités comme des citoyens, et une appropriation et un engagement fort de ces acteurs en faveur d'une gouvernance locale conforme aux principes européens.

40. Les maires et les conseillers municipaux représentent le niveau de gouvernement le plus proche des citoyens. Leur responsabilité première est de promouvoir les principes de démocratie locale et les atouts de leur collectivité, tout en se conformant au cadre législatif national et en exerçant les compétences qui leur sont dévolues. En outre, il incombe également aux élus locaux et régionaux de veiller à la transparence de l'action publique, d'adopter des mesures adéquates de prévention de la corruption et de développer des outils démocratiques permettant de renforcer la participation des citoyens aux affaires locales.

41. La promotion des principes de la Charte et le soutien à l'adoption d'approches novatrices et participatives, en réponse aux demandes et besoins des citoyens, ont motivé la conception d'activités dédiées aux maires et conseillers municipaux.

42. Le programme « Leaders du Changement » a servi cet objectif et a facilité les échanges entre pairs ainsi que le partage de bonnes pratiques avec des membres du Congrès. Le Programme portait sur des thèmes tels que le rôle et les compétences des élus, la communication avec les citoyens, la promotion de valeurs au niveau de leur territoire et la prise de décisions stratégiques, efficaces et éthiques. Ces échanges, qui ont réuni des experts nationaux et internationaux, ont permis aux participants d'identifier les moyens de transposer, de manière efficace et concrète, ces principes dans la pratique.

43. Le programme « Leaders du changement » s'est révélé fructueux en **Arménie**¹⁵ et en **Ukraine**¹⁶. Il a renforcé la capacité des élus locaux à mener des politiques novatrices et associer les citoyens aux processus de prise de décisions. Par ailleurs, l'interaction entre les participants et les membres du Congrès a contribué à faciliter de véritables changements dans leurs collectivités locales¹⁷.

44. De même, dans le cadre du programme mis en œuvre par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne « Partenariat pour une bonne gouvernance » (PGG), plus de soixante maires et représentants de leurs associations nationales **d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de République de Moldova et d'Ukraine** ont participé aux activités thématiques et aux échanges entre pairs organisés sur l'éthique publique, la prévention de la corruption, la transparence et la participation citoyenne. Les quatre manuels pays par pays sur la transparence et la participation des citoyens¹⁸ et le guide *Gestion du changement : un guide pour les autorités locales et régionales*¹⁹ ont été les outils pratiques qui leur ont permis de développer des institutions efficaces, responsables et transparentes.

45. Le Congrès reconnaît le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans la protection des droits fondamentaux et de la liberté des citoyens. Sensibiliser les élus locaux et régionaux à la dimension des droits de l'homme dans l'exercice de leurs responsabilités concernant la vie quotidienne des habitants, y compris

¹³ L'atelier « Gouvernance ouverte au niveau local : les villes s'engagent », a été organisé le 17 juillet 2018, à Roustavi (Géorgie), par le Congrès et la NALAG, en marge du 5^e Sommet mondial 2018 du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), dans le prolongement des activités du programme Partenariat pour la bonne gouvernance.

¹⁴ Les quatre municipalités géorgiennes ayant signé la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale sont : Ozurgeti, Lagodekhi, Roustavi et la ville autonome de Koutaïssi.

¹⁵ En Arménie, une vingtaine de maires a participé à ce Programme entre 2013 et 2016 et contribué à créer un espace d'expérimentation avec la participation de citoyens. Les expériences des élus arméniens ont été compilées dans une publication intitulée *Boîte à outils pour la participation citoyenne*, à l'attention de leurs pairs : [En anglais seulement] <https://rm.coe.int/16806cf43c>

¹⁶ En Ukraine, plus de 150 maires et 220 conseillers locaux ont bénéficié des activités du Congrès depuis 2014.

¹⁷ À l'occasion de la conférence de clôture du projet organisée en 2016, les maires arméniens ont reconnu l'intérêt du programme « leaders du changement » pour le renforcement de leurs capacités.

¹⁸ [En anglais seulement] <https://www.coe.int/en/web/congress/-/handbooks-on-transparency-and-citizen-participation>

¹⁹ [En anglais seulement] <https://www.coe.int/en/web/congress/-/management-of-change-a-tool-guide-for-local-and-regional-authorities>

les minorités et les groupes vulnérables, fait partie des priorités du Congrès²⁰.

46. En **Ukraine**, le programme d'échange entre pairs du Congrès, avec la participation d'élus du comité de direction de l'AVU et de ses branches régionales, a ouvert un débat sur le rôle des associations nationales de collectivités locales dans la promotion du SDG 5 correspondant à l'égalité des sexes, et plus particulièrement au niveau local²¹. L'adoption de la Charte du CCRE par quatre-vingts municipalités ukrainiennes en un an démontre la proactivité des autorités locales à prendre des mesures concrètes pour sa mise en œuvre effective.

47. Le cours en ligne "Introduction à l'intégration de la dimension de genre au niveau local" est développé par l'AVU avec le soutien du Congrès, et est basé sur un cours en ligne existant développé par NALAS. Il est à disposition de tous leurs membres depuis novembre 2020. Suite à la phase de test, le cours a été adapté aux besoins des élus et fonctionnaires locaux dans le but de renforcer leurs capacités à développer des stratégies et approches pour surmonter les disparités entre les sexes, à utiliser différents outils et méthodes pour intégrer la dimension de genre dans l'élaboration des politiques, à apprendre à intégrer les perspectives de genre tout au long du processus budgétaire et à contribuer ainsi à une société plus égalitaire.

48. Une plus forte intégration des thématiques lié au genre a été introduite dans toutes les activités du projet afin de promouvoir la participation des femmes à la vie locale et de favoriser l'égalité des sexes. Un guide pour les femmes et les hommes dans la politique locale sur "La prévention et la lutte contre le sexisme au niveau local en Ukraine" a été élaboré et promu lors d'un événement en ligne, dotant les responsables politiques locaux en Ukraine des connaissances nécessaires pour identifier et traiter le problème du sexisme dans leurs institutions et permettant ainsi la participation et la représentation politique des femmes aux niveaux local et régional.

49. En partenariat avec l'AVU et en coopération avec le secrétariat du PGO, le Congrès a apporté son soutien aux autorités locales ukrainiennes dans leurs candidatures au nouveau programme local du PGO, qui, dans un premier temps, compte 56 participants dans le monde entier. À cet égard, la feuille de route pour la promotion et le développement du gouvernement ouvert et de l'e-gouvernance au niveau local en Ukraine a été présentée au Cabinet des ministres de l'Ukraine, en vue d'inclure davantage les autorités locales et régionales dans la conception et la mise en œuvre du plan d'action national de PGO, conformément aux principes de consultation et à la stratégie locale de PGO. En outre, grâce à un webinaire organisé en juin 2020 conjointement avec l'AVU et le secrétariat du PGO, 65 municipalités ukrainiennes ont pu discuter des différentes façons d'aligner leurs politiques sur les bonnes pratiques contemporaines de gouvernement local transparent avec des représentants de la ville de Buenos Aires, du gouvernement basque et de l'Académie d'e-gouvernance d'Estonie. Par conséquent, trois des onze candidatures de municipalités ukrainiennes et un conseil régional ont été sélectionnées pour rejoindre le programme local du PGO, à savoir Vinnnytsia, Ternopil et Khmelnytskyi. En outre, le Congrès continue de coopérer avec l'AVU et le secrétariat du PGO durant la *Semaine du gouvernement ouvert* et plaide en faveur d'un gouvernement local ouvert au niveau mondial, notamment lors des 5e et 6e sommets mondiaux du PGO qui se sont tenus respectivement à Tbilissi, en Géorgie, en 2018 et à Ottawa, au Canada, en 2019, et auxquels une délégation de collectivités locales ukrainiennes et de membres de l'AVU ont participé.

50. Dans le cadre du projet en **Arménie**, une communauté de pratique sur l'intégrité et éthique publiques a été lancée en mars 2020, dans le but d'agir comme groupe focal pour l'identification stratégique des politiques d'intégrité publique et de lutte contre la corruption et leur mise en œuvre par les autorités locales arménienne. Elle promeut et défend les normes européennes en matière d'intégrité politique, d'éthique, de gouvernance transparente et ouverte et de participation citoyenne auprès des autorités locales d'Arménie. Pour faciliter le travail de la Communauté de pratique, quatre groupes de travail ont été créés, chacun se concentrant sur l'identification des défis et la conception d'approches dans des domaines spécifiques, à savoir [1] les politiques de lutte contre la corruption, [2] l'intégrité publique, [3] la transparence des marchés publics et [4] la transparence et le gouvernement. Les groupes de travail sont utilisés comme une plate-forme unique pour renforcer les compétences des membres du groupe et développer des mesures et des politiques concrètes, comme un modèle de code de conduite et une feuille de route pour l'implication des autorités locales dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'action national du PGO.

51. Afin de soutenir les membres de la communauté de pratique, la plateforme d'apprentissage en ligne est en cours de développement pour faire face à la pandémie de Covid-19 et répondre aux besoins de développement de compétences des autorités locales pour la bonne implémentation des politiques de lutte

²⁰ Priorités 2017-2020 du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, I-g, §72, p.11, disponible sur : <https://rm.coe.int/168071b413>

²¹ Atelier sur « L'égalité des sexes au niveau local : défis et opportunités en Ukraine », les 21 et 22 février 2018

contre la corruption au niveau local.

52. À la suite de discussions avec le ministère de l'administration territoriale et de l'infrastructure de la République d'Arménie, et conformément à la stratégie nationale de lutte contre la corruption, un soutien spécialisé sera fourni aux ministères concernés pour l'élaboration d'une méthodologie et d'un plan d'activités pour la réalisation d'une évaluation des risques de corruption au niveau local. Une analyse juridique et financière des risques potentiels de corruption liés aux procédures de passation des marchés publics sera réalisée dans le cadre du processus et servira de base de travail.

53. Le programme d'échange entre pairs du Congrès permet de diffuser de nouvelles pratiques et de renforcer les liens entre élus d'un même pays. Ce mode de fonctionnement permet également la création de différentes plateformes politiques et d'espaces d'expérimentation. Une meilleure compréhension des principes de démocratie locale et des droits des collectivités locales, ainsi qu'une prise de conscience accrue de la force de leur coopération et de leurs actions conjointes, ont incité les maires et les conseillers municipaux à s'investir davantage auprès de leur population, ainsi que dans la défense de leurs intérêts.

54. Dans le cadre du projet en **Bosnie-Herzégovine**, des activités de développement de compétences sont mises en place pour les élus locaux de la ville de Mostar qui seront prochainement élus lors de l'élection tant attendue le 20 décembre 2020. Ces activités auront pour but de renforcer leurs capacités à mettre en œuvre de nouvelles approches démocratiques basées sur les délibérations citoyennes, et donc de créer des conditions favorables à un engagement citoyen accru au niveau local.

3. Sensibilisation des jeunes responsables locaux aux principes de la démocratie locale

55. Le préambule de la Charte révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale²² mentionne ce qui suit :

56. « *Participer à la vie démocratique d'une communauté quelle qu'elle soit, ce n'est pas seulement voter ou se présenter à des élections, bien qu'il s'agisse là d'éléments importants. Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et, si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure* ». Le Congrès a pour fil directeur l'idée de mettre en œuvre des activités de coopération s'adressant aux jeunes qui sont déjà engagés au niveau local, qui ont été élus à un conseil local pour la première fois ou pourraient se présenter à de futures élections, ou encore qui représentent la société civile ou les médias. Depuis 2014, de jeunes responsables locaux **d'Arménie**²³ et **d'Ukraine**²⁴ ont bénéficié des activités du Congrès.

57. Les séminaires conçus pour les jeunes responsables locaux ont trois objectifs principaux : [1] sensibiliser les jeunes aux principes de la démocratie locale et régionale ; [2] renforcer leurs capacités à développer et mettre en œuvre des initiatives impliquant à la fois les citoyens et les pouvoirs locaux ; [3] leur donner l'envie et les moyens de participer aux élections locales et/ou régionales.

58. Vingt jeunes des régions de Donetsk et de Louhansk dans l'est de **l'Ukraine** ont été sélectionnés en partenariat avec les autorités locales et les écoles professionnelles et ont été sensibilisés aux normes des droits de l'homme et aux principes de la démocratie locale lors d'un stage de formation en janvier 2020. Ils ont eu l'occasion d'apprendre comment les droits de l'homme sont liés aux principes de la démocratie locale. Au cours des échanges avec les représentants des autorités locales, ils ont été encouragés à s'engager davantage dans les activités et la prise de décision au sein de leurs communautés. Cette action fait suite à la formation de formateurs organisée en avril 2019, ayant abouti à la création d'un groupe d'éducateurs qui apporteront un soutien et des conseils supplémentaires aux jeunes dans le but de mettre en pratique leurs connaissances et compétences nouvellement acquises, de motiver leurs pairs à les rejoindre pour participer à la vie politique locale et ainsi renforcer la cohésion sociale de la communauté.

4. Initiatives locales : apprentissage par la pratique

59. La démocratie locale, essentielle au fonctionnement de nos sociétés démocratiques, ne peut prospérer sans une exigence d'intégrité et d'exemplarité des élus locaux et régionaux. Il est vital que les pouvoirs locaux et régionaux répondent aux besoins et aux attentes des citoyens de manière réactive,

²² Adopté par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (10^e session – 21 mai 2003 – Annexe à la recommandation 128)

²³ Deux séminaires sur les principes européens de la démocratie locale, à l'intention des jeunes responsables locaux, ont rassemblé près de 50 participants arméniens.

²⁴ Près de 300 jeunes Ukrainiens ont participé aux activités proposées par le Congrès depuis 2014.

responsable et éthique, en toute transparence, tout en encourageant une participation citoyenne accrue fondée sur des échanges réguliers et ouverts.

60. La mise en œuvre d'initiatives pilotes au niveau local est un moyen « d'apprentissage par la pratique ». Le Congrès propose à certains pouvoirs locaux un soutien et une expertise individualisés. Ses activités permettent aux maires et à leurs administrations locales de mettre en pratique de nouvelles compétences, tout en utilisant les outils, méthodologies et exemples de bonnes pratiques échangés au cours des activités du projet. Conseils consultatifs, forums et mécanismes de sondages d'opinion ne sont que quelques exemples de bonnes pratiques résultant de ces initiatives locales.

61. Depuis 2015, le Congrès a soutenu 34 initiatives locales dans quatre pays (**Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine**) pour améliorer la transparence, la responsabilité et l'intégrité des collectivités locales en introduisant des normes éthiques plus élevées et en adoptant de nouveaux processus de participation citoyenne à la prise de décision. L'établissement d'une autonomie locale transparente, fiable et efficace, conformément aux dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, est le principal objectif des initiatives locales.

62. Le programme d'initiatives locales a eu un impact significatif en augmentant la participation citoyenne et les attentes du public, leur permettant d'exiger une meilleure qualité de gouvernance locale. Enfin, les initiatives locales constituent un outil à trois volets : consolidation effective des échanges entre pairs effectués sur la transparence, la responsabilité et l'intégrité de la gouvernance locale, amélioration du niveau de participation et de confiance des citoyens, et renforcement des capacités des élus locaux, des fonctionnaires et de l'administration publique locale en général.

63. Grâce au financement, au soutien d'experts et aux évaluations par les pairs, des municipalités sélectionnées en Arménie, en Géorgie, en Moldavie et en Ukraine ont pu introduire des politiques et des mécanismes locaux pour une prise de décision transparente et un changement de la perception du public à l'égard du gouvernement local. À la suite des initiatives locales, 21 propositions faites par des citoyens ont été examinées et intégrées dans les budgets municipaux. La création de groupes de citoyens actifs dans 11 municipalités, d'un programme de mentorat et de conseils de jeunes et de personnes âgées a permis d'identifier les problèmes de la communauté et d'élaborer six plans stratégiques locaux. En outre, des canaux de communication directe ont été mis en place dans les douze municipalités afin d'accroître la confiance des citoyens dans leurs autorités publiques locales et dans leurs maires. Cela a permis de renforcer l'engagement des citoyens et de simplifier leurs relations avec les représentants élus locaux, en particulier pour ceux qui sont éloignés du centre administratif. Complétées par l'intégration de la diffusion en direct des réunions du conseil, de pages web et de systèmes de plainte en ligne, ces initiatives ont permis de mettre en place un système durable permettant de renforcer la confiance des électeurs dans le représentant qu'ils ont élu.

64. En Ukraine, 13 autorités locales ont été sélectionnées en 2019 pour mettre en œuvre des initiatives sur la prise de décision éthique, transparente et participative en vue de favoriser la sensibilisation, la participation et l'engagement des groupes sous-représentés ainsi que l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de participer à la vie politique locale. Une équipe d'experts internationaux et ukrainiens est impliquée et fournit des conseils sur place et à distance sur l'élaboration des politiques, les processus de gouvernance ainsi que sur les approches méthodologiques pour assurer la durabilité et mesurer le changement.

65. Une série de webinaires a été organisée en mai, juin et octobre 2020 afin de développer un leadership fondé sur des valeurs et de faciliter l'échange de vues et d'expériences sur des domaines thématiques jugés essentiels pour obtenir des résultats efficaces et durables des initiatives locales, tels que la budgétisation participative, l'intégration de la dimension de genre, la participation des jeunes, le gouvernement ouvert et la prise de décision inclusive, en particulier en temps de crise.

66. Les initiatives locales sont menées par des maires déterminés à apporter des changements significatifs dans leurs municipalités, qui, grâce à une approche inclusive impliquant les citoyens, ont apporté une meilleure qualité de démocratie locale et de services publics pour leurs communautés. Le fait que certains outils soient désormais promus au niveau national, avec la possibilité de les reproduire dans d'autres municipalités, souligne leur succès vers la mise en place d'une administration publique professionnelle, dépolitisée, responsable et éthique. En outre, leurs résultats ont été diffusés aux maires d'autres pays, ce qui a encouragé d'autres à les reproduire et à générer une élaboration des politiques plus efficace, responsable et transparente dans leurs propres municipalités.

67. Dans la ville de **Mostar en Bosnie-Herzégovine** où il n'y a pas eu d'élections depuis 2008, le Congrès

donne aux citoyens l'occasion d'engager un dialogue avec les décideurs locaux et entre eux dans le cadre d'un processus de délibération. L'objectif et l'approche du projet sont conformes à l'agenda politique du Congrès pour la Bosnie-Herzégovine et au suivi des recommandations du groupe de réflexion du Congrès sur Mostar.

68. Si le concept de participation citoyenne implique le droit de prendre part à la gouvernance locale et d'influencer la prise de décision, c'est aussi un processus d'apprentissage, d'écoute, de reconnaissance et d'acceptation d'opinions, de valeurs et de connaissances différentes. La délibération est une pratique plus avancée de la participation citoyenne utilisée dans de nombreuses communautés où les autorités locales, régionales ou nationales souhaitent inclure des groupes représentatifs de citoyens dans la prise de décision. Elle permet d'avoir une opinion publique plus complète et mieux informée, de prendre de meilleures décisions et, enfin, d'accroître la confiance envers les autorités locales. C'est grâce à une méthodologie adaptée au processus de délibération que les citoyens auront l'occasion de dialoguer entre eux et avec les décideurs locaux.

II. Activités de coopération dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des pays voisins

69. Le programme de coopération « Partenariat Sud-Med » a été conçu dans le but de renforcer la gouvernance locale et régionale dans les pays du sud de la Méditerranée, notamment au Maroc et en Tunisie²⁵. En lien avec le programme, le Bureau a nommé un porte-parole du Congrès et trois porte-parole suppléants sur le Partenariat Sud-Med en décembre 2016 et en février 2017, en janvier 2019, le Bureau a renouvelé ce mandat et nommé deux porte-parole, Pierro FASSINO (Italie, L, SOC) et Constance DE PELICHY (France, L, PPE/CCE).

70. Le statut de « Partenaire pour la démocratie locale »²⁶, établi par le Congrès en 2014, permet également à des délégations des pays bénéficiaires de participer aux travaux du Congrès – sans droit de vote – et représente un outil pour renforcer le dialogue politique, la coopération décentralisée et le partage d'expérience. En avril 2019, le Congrès a accordé le statut de « Partenaire pour la démocratie locale » au royaume du Maroc²⁷. Il s'agit du premier pays à obtenir ce statut qui offre aux pays voisins du Conseil de l'Europe une plateforme idéale de dialogue et de coopération institutionnelles avec leurs partenaires européens. Un protocole d'accord a été signé réaffirmant l'engagement des deux parties sur la coopération. A cette occasion, le Président et les vice-présidents du Congrès ont eu des réunions bilatérales avec la délégation marocaine auprès du Congrès ainsi qu'avec des représentants du gouvernement marocain qui les accompagnaient. En mai 2019, la Tunisie a soumis sa candidature pour l'obtention du statut de Partenaire pour la Démocratie Locale. Cette demande a été approuvée par le Bureau de Congrès lors de sa réunion à Bruxelles, Belgique, le 28 juin 2019. Le statut a été accordé à la Tunisie lors de la 37^e session du Congrès le 29 octobre 2019 à Strasbourg. Les deux délégations peuvent désormais contribuer aux travaux du Congrès, y compris aux réunions de ses commissions, ce qui permet des échanges entre pairs avec les membres du Congrès. Les deux délégations ont participé à un échange avec le secrétariat du Congrès et ont contribué aux réunions des commissions en septembre 2020 et à la réunion de coordination de la SEDL en octobre 2020.

71. Dans le cadre de ce programme, le Congrès a fourni une assistance en matière législative et a mis en œuvre diverses activités pour développer les capacités des pouvoirs locaux élus et de leurs associations. Les activités étaient axées principalement sur les réformes relatives à la régionalisation et à la décentralisation et sur le développement de la démocratie participative. En vue d'accélérer l'avancement du programme, plusieurs documents clés sur les normes et principes européens de la démocratie locale²⁸ ont été traduits en arabe.

72. Au **Maroc**, le Congrès a contribué à l'élaboration de la loi sur la poursuite de la régionalisation, adoptée en mai 2015, qui a permis la tenue d'élections locales et régionales en septembre 2015. En vue de renforcer les capacités et de mieux faire connaître les principes de la décentralisation, une étude sur les compétences et les ressources de formation des élus au Maroc a été réalisée et un colloque parlementaire sur « La régionalisation au Maroc : opportunités et défis de la consolidation de la gouvernance décentralisée » a été organisé au Parlement marocain en novembre 2017. Une conférence internationale intitulée « Bâtir des sociétés inclusives : intégrer les migrants, combattre l'extrémisme violent, mobiliser les citoyens » a également été coorganisée avec la ville de Rabat en novembre 2017. Elle a réuni des élus et fonctionnaires de villes marocaines ainsi que leurs homologues européens pour partager leurs expériences. Le vice-président du Congrès Xavier CADORET a participé au premier colloque sur la régionalisation à Agadir les 20-21 décembre 2019, qui a abouti à l'élaboration d'une proposition détaillée pour le renforcement de la coopération entre tous les acteurs du projet.

73. Le Congrès a fourni le soutien d'experts pour le développement des sites web de deux associations (AMPCPP et ARM), lancé en novembre 2020, et la mise à jour du site web existant de l'AMPCC, afin de renforcer leur capacité de communication pour le public et leurs membres. Un appui d'experts a également été fourni à l'AMPCPP pour améliorer le cadre juridique des préfectures et des provinces du Maroc. Cela a inclus des consultations avec les membres de l'Association et la Direction générale des collectivités

²⁵ Suite aux visites conduites par le Secrétariat à Rabat et à Tunis en novembre 2016, le programme a été adopté par le Bureau du Congrès le 10 février 2017. Pour de plus amples informations, se référer au document [CG32\(2017\)26](#) « Partenariat Sud Med du Congrès », soumis pour information aux membres du Congrès le 16 mars 2017.

²⁶ La Résolution 376 (2014) relative au statut de Partenaire pour la démocratie locale peut être consultée à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/168071aa2a>

²⁷ Le 30 mai 2018, le Ministère de l'Intérieur du Maroc, ainsi que trois associations de pouvoirs locaux et régionaux – l'Association des régions du Maroc (ARM), l'Association marocaine des Présidents des conseils municipaux (AMPCC) et l'Association marocaine des Présidents des conseils préfectoraux et provinciaux (AMPCPP) – ont candidaté pour obtenir le statut de Partenaire pour la Démocratie Locale du Congrès.

²⁸ La Charte européenne de l'autonomie locale ; la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale ; et le Code de conduite européen relatif à l'intégrité politique des élus locaux et régionaux.

territoriales (DGCT) du ministère de l'Intérieur, ainsi que la rédaction d'une nouvelle loi sur les provinces et les préfectures.

74. En ce qui concerne la promotion des travaux du Congrès au Maroc, un webinaire a été organisé en octobre 2020 pour faciliter un échange de perspectives et d'expériences sur les cadres juridiques nationaux et internationaux et les défis de la mise en œuvre des principes d'éthique publique, de gouvernement ouvert et de lutte contre la corruption au niveau local et régional, suite à la traduction en arabe de la collection "Ethique publique" du Congrès. En novembre 2020, un autre webinaire a été organisé sur le thème des mécanismes de consultation entre le gouvernement central et les autorités locales, avec la participation de représentants et d'experts des associations nationales de collectivités locales et régionales de plusieurs pays européens.

75. Le Congrès soutient également l'adaptation de son guide sur l'observation des élections au contexte marocain dans le cadre de sa coopération avec l'ARM ; et le développement d'une plateforme de formation en ligne pour l'AMCPP ainsi que l'organisation de cours de formation pour les membres des associations nationales.

76. En **Tunisie**, le Congrès a soutenu les autorités nationales dans la création du cadre réglementaire pour l'autonomie locale depuis 2014. Il a aussi participé à la rédaction du chapitre consacré à la « démocratie locale » de la nouvelle Constitution tunisienne, adoptée en janvier 2014. En décembre 2016, il a aussi contribué à la discussion du projet de législation tunisienne sur les élections locales, au moyen d'une étude comparative sur le droit de vote des membres des forces armées ; adoptée en janvier 2017, elle a permis la tenue, le 6 mai 2018, des premières élections locales jamais organisées en Tunisie, que le Congrès a observé. En juillet 2017, le Congrès a également commenté quatre aspects du projet de Code des collectivités locales (compétences, biens et services locaux, financement et contrôle), qui a ensuite été examiné avec les membres de l'Assemblée des Représentants du Peuple en septembre 2017 et adopté en avril 2018. Le Congrès a également préparé huit décrets d'application du Code sur le statut et l'organisation des conseils élus.

77. En matière de renforcement des capacités, le Congrès a organisé une formation de formateurs du Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD) sur la médiation politique, dans la perspective des conflits qui pourraient émerger suite aux premières élections municipales du 6 mai 2018. Cette formation a été mise à jour et sera adaptée dans une version en ligne. Une formation sur la gestion de projet a été proposée au secrétariat de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT). Le vice-président du Congrès a contribué aux première et deuxième Assemblées générales de la FNVT en décembre 2018 et novembre 2019. Un soutien supplémentaire a été apporté à la FNVT dans son processus de réforme et de renforcement de ses capacités grâce à une étude d'experts sur l'organisation interne des associations de gouvernements locaux et à une subvention pour engager deux membres du personnel chargés de la communication, de la défense des intérêts et des relations avec les membres. L'Assemblée générale des 26 et 27 septembre a été une étape démocratique importante pour la FNVT avec l'adoption de nouveaux statuts pour la Fédération, qui a changé son nom en FNCT (de "villes" à "communautés" pour refléter une meilleure inclusion), et l'élection directe de son nouveau Président et de ses organes directeurs, augmentant ainsi considérablement la légitimité de la Fédération. Des experts à long terme engagés par le Congrès accompagneront la Fédération dans la construction et la mise en œuvre de sa stratégie de défense d'intérêts et de lobbying. Suite à l'adoption des priorités de la Fédération en novembre 2020, un échange a eu lieu entre le Congrès et le Président de la FNCT afin d'identifier les domaines de soutien à la coopération. En outre, une coopération a été établie avec l'organisme national chargé de la lutte contre la corruption (INLUCC) en vue de diffuser les bonnes pratiques et les principes parmi les élus locaux tunisiens. Le président de l'INLUCC a participé, entre autres, à un webinaire sur la promotion de l'éthique publique au niveau local.

78. Concernant la promotion de l'égalité des sexes, une conférence intitulée « Femmes et pouvoir local », organisée en septembre 2017²⁹, a facilité l'échange de vues et d'expériences concernant les cadres juridiques nationaux et internationaux, les difficultés liées à la mise en œuvre de garanties législatives et le rôle des différents acteurs dans le renforcement de la participation des femmes aux affaires locales. Cet événement a donné suite à des échanges entre des élues locales européennes et tunisiennes, organisés à Tunis en novembre 2019 et en avril 2019, ce dernier sous la forme d'un « Café des élues » durant le Forum sur l'égalité des genres à Tunis.

²⁹ Cette conférence a été coorganisée par le ministère tunisien de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, le ministère des Affaires locales et de l'Environnement et la Direction Générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe, les 26-27 septembre 2017 à Tunis.

Conclusion

79. Par ses activités de coopération, le Congrès contribue à la promotion de la démocratie locale et régionale dans les pays bénéficiaires et encourage ainsi la mise en œuvre des principes de la Charte et des recommandations et résolutions adoptées par le Congrès. De plus, cette proximité avec le terrain apporte de nouvelles pistes de réflexion et vient nourrir les travaux et débats thématiques du Congrès.

80. Le volet opérationnel de l'action du Congrès est basé sur la réponse aux demandes. Il offre aux pouvoirs locaux et régionaux, à leurs associations et aux jeunes engagés au niveau local, une plateforme où ils peuvent exprimer leurs aspirations, besoins et préoccupations, et partager, entre eux et avec les membres du Congrès, leurs expériences et pratiques innovantes. Cette approche crée un réseau d'acteurs soucieux d'améliorer la qualité de la démocratie locale et régionale sur l'ensemble du continent, ainsi que dans les régions voisines du Conseil de l'Europe.

81. Les interventions du Congrès sur le terrain sont essentielles pour renforcer la démocratie locale. De nouveaux projets ont été lancés en 2020 en **Bosnie-Herzégovine**, avec un accent particulier sur la ville de Mostar, la **République de Moldova** et au **Kosovo**³⁰. En outre, le Secrétariat du Congrès a élaboré des propositions pour des projets bilatéraux avec la **Géorgie** (avec un accent sur le renforcement de la gouvernance démocratique par la participation civique dans les processus décisionnels et la protection des droits de l'homme au niveau local) et la **Biélorussie**. Les projets sont axés sur des thèmes transversaux liés à la gouvernance et la démocratie locale, tels que la lutte contre la corruption, la promotion des droits de l'homme au niveau local ou encore l'égalité des sexes.

82. Les activités de coopération du Congrès contribuent également à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, dans le cadre de la contribution plus large du Conseil de l'Europe aux objectifs de développement durable (ODD). En particulier, le Congrès contribue à la mise en œuvre des SDG suivants :³¹



83. Afin de mettre en œuvre les ODD efficacement, le Congrès coopère avec ses partenaires institutionnels du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec une large gamme d'acteurs internationaux et d'associations de réseaux des pouvoirs locaux et régionaux, tels que le Réseau d'associations des pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est (Network of Associations of Local Authorities of South-East Europe, NALAS), Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU), le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), la Conférence des Assemblées législatives régionales européenne (CALRE), l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) et avec des institutions de l'Union européenne (UE), comme le Comité des régions de l'UE. En outre, les activités de coopération du Congrès contribuent aux 20 objectifs du Partenariat oriental à l'horizon 2020, établi par l'UE, principalement par le renforcement des compétences des administrations publiques locales et la prévention de la corruption.

³⁰ Des informations supplémentaires sur les projets à venir sont disponibles dans l'annexe, section I-B et III-A.

³¹ La contribution du Congrès aux ODD et à l'Agenda 2030 : <https://www.coe.int/fr/web/congress/sdg>

ANNEXE – Résumé des projets³²

(Situation au 20 novembre 2020)

I. Projets bilatéraux mis en œuvre dans des pays membres du Conseil de l'Europe

A. Projets en cours

ARMENIE

[Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022³³](#)

TITRE DU PROJET	Renforcement de l'Association des communautés d'Arménie, et de la gouvernance locale en matière de transparence et de participation en Arménie
Dates	Juillet 2019 - juin 2022
Budget	900 000 €
Financement	Gouvernement fédéral de la Suisse
Objectifs	<p>Soutenir la mise en œuvre d'une véritable stratégie de décentralisation à travers un dialogue régulier et efficace entre les autorités locales et nationales, ainsi qu'une amélioration de la transparence et de la participation citoyenne au niveau local ;</p> <p>Renforcer les capacités des élus locaux pour prévenir la corruption et accroître l'ouverture du gouvernement local ;</p> <p>Améliorer les capacités de plaidoirie des élus locaux à travers le travail avec l'association des Communautés d'Arménie (ACA).</p>
Activités	<p>Conférence sur l'intégrité politique et l'éthique dans la gouvernance locale en mars 2020 avec des représentants de 23 communautés membres, du ministère de l'administration territoriale et de l'infrastructure, du ministère de la justice, du ministère des finances, de l'ACA et du secteur de la société civile.</p> <p>La Communauté de pratique sur l'intégrité politique dans la gouvernance locale a été créée en mars 2020 et fait office de groupe de coordination pour l'adoption de politiques et de mesures nationales d'intégrité et de lutte contre la corruption au niveau local.</p> <p>Création de quatre groupes de travail de la Communauté de pratique, à savoir 1] les politiques de lutte contre la corruption, 2] l'intégrité publique, 3] la transparence des marchés publics et 4] la transparence et le gouvernement ouvert, et soutien à leurs membres.</p> <p>Aide à l'ACA pour élaborer des documents de position et des avis sur six amendements législatifs.</p> <p>Soutien à l'ACA dans la diffusion de son premier "rapport annuel sur l'état de la décentralisation" et dans le dialogue avec les autorités nationales.</p> <p>Élaboration de projets de stratégies sur le cadre de consultation et la décentralisation et partage avec le ministère de l'administration territoriale et des infrastructures pour une réflexion et une discussion plus approfondies, ainsi que pour le dialogue entre les autorités locales et nationales.</p> <p>A signé une convention de subvention avec l'ACA pour améliorer ses capacités institutionnelles.</p>

³² <https://www.coe.int/fr/web/congress/co-operation-activities>

³³ <https://rm.coe.int/168090762c>

BOSNIE-HERZEGOVINE[Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine \(2018-2021\)](#)

Titre du projet	Développer la participation démocratique dans la ville de Mostar
Dates	Février 2020 – décembre 2021
Budget	500 000 €
Financement	Norvège
Objectifs	Créer des opportunités pour les citoyens de s'engager dans des processus de délibération et de participer à la prise de décision locale, dans le but de restaurer la confiance des citoyens dans les autorités publiques, après une décennie sans élections locales dans la ville de Mostar. En parallèle, le projet cherche à développer les compétences et les connaissances des acteurs locaux en matière d'approches démocratiques.
Activités principales	<p>Des réunions en ligne ont été organisées pour présenter le concept du projet à la mairie et aux partis politiques locaux.</p> <p>Un groupe d'experts est en train d'élaborer une méthodologie sur mesure d'un processus de délibération par le biais de mini-publics dans la ville de Mostar, afin de donner aux citoyens de Mostar l'occasion de dialoguer entre eux et avec les décideurs locaux.</p> <p>Une réunion en ligne avec les organisations de la société civile et les médias de la ville de Mostar a été organisée pour présenter le projet et le processus de délibération aux acteurs locaux concernés.</p>

REPUBLIQUE DE MOLDOVA[Plan d'action de Conseil de l'Europe pour la république de Moldova \(2017-2020\)](#)

Titre du projet	Vers une culture du dialogue et de la consultation des autorités locales en République de Moldova – Phase I
Dates	Juin – décembre 2020
Budget	175 000 €
Financement	Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la république de Moldova 2017-2020 ³⁴
Objectifs	Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles du Congrès des pouvoirs locaux de Moldova (CALM) dans des domaines tels que le dialogue politique et la défense d'intérêts, la bonne gouvernance et les normes de gestion municipale, ainsi que la fourniture de services de qualité à ses membres. Le projet évaluera les capacités organisationnelles et la position institutionnelle de CALM, y compris ses relations avec les autorités centrales, comme base pour le développement de sa future orientation stratégique.
Activités principales	Une évaluation de référence de la position et des capacités institutionnelles de CALM est en cours. Le projet de rapport de l'évaluation de référence a été discuté avec le secrétariat de CALM. Aux fins de cette évaluation, des enquêtes et des entretiens ont été menés auprès des membres de CALM, des représentants des

³⁴ Le plan d'action du Conseil de l'Europe pour la république de Moldova 2017-2020 est financée par sept Etats membres : la Bulgarie, le Liechtenstein, la Lituanie, la Norvège, la Roumanie, la Suède et la Suisse. Le plan d'action est accessible : <https://rm.coe.int/16806cd3a5>

autorités centrales, des partenaires internationaux de l'association et des groupes de réflexion concernés.

Des **activités de défense d'intérêts et d'influence sur les politiques** publiques en matière de développement des capacités auprès des organes décisionnels de CALM sont en cours pour aider l'association à promouvoir les intérêts des autorités locales au niveau central. Ces activités comprennent :

- Un **projet de plan d'action pour la défense d'intérêts en matière de finances locales** élaboré en collaboration avec les organes décisionnels de CALM.
- Des **ateliers** pour les organes décisionnels de CALM afin d'affiner leurs compétences en matière de défense d'intérêts.
- Un **webinaire** sur la défense d'intérêts et l'influence sur les politiques publiques avec la participation des membres de CALM et des membres des associations locales et nationales d'autres pays européens (prévu pour début décembre).

UKRAINE

[Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2022](#)

Titre du projet	Renforcer la démocratie et construire un climat de confiance au niveau local en Ukraine ³⁵
Dates	Juillet 2018 – février 2021 ³⁶
Budget	1 600 000 €
Financement	Plan d'action pour l'Ukraine 2018-2022 ³⁷
Objectifs	<p>Mettre en œuvre une véritable décentralisation ainsi que des réformes sur l'autonomie locale, par le biais de mécanismes de consultation réguliers et efficaces entre les autorités locales, leurs associations et les autorités nationales ;</p> <p>Les élus locaux mettent en œuvre des politiques et pratiques éthiques, novatrices et inclusives dans leurs communes.</p>
Activités principales	<p>Trois réunions de la Communauté de pratique sur la démocratie locale en Ukraine se sont tenues depuis 2019 afin de renforcer les capacités et la position institutionnelle des collectivités locales et régionales ukrainiennes et de leurs associations nationales, dont la dernière réunion, tenue en octobre 2020, a porté sur les élections locales en Ukraine dans le contexte spécifique de la pandémie COVID-19.</p> <p>Plan stratégique de l'AVU finalisé début 2020, approuvé par le Conseil d'administration à l'été 2020 et en attente de l'approbation de l'Assemblée générale en décembre 2020.</p> <p>Un accord de subvention a été signé en janvier 2020 pour soutenir les capacités d'analyse de l'AVU, renforcer la défense d'intérêts et la communication, et intégrer l'égalité des sexes dans toutes ses activités.</p> <p>Un soutien d'experts à l'AVU pour améliorer le cadre législatif de la décentralisation et de l'autonomie locale, à savoir les projets de loi de l'Ukraine "Sur la capitale de l'Ukraine - Kiev, ville héroïque" et "Sur les amendements à la Constitution de l'Ukraine".</p>

³⁵ Ce projet est fondé sur les besoins et recommandations formulés par les parties prenantes et bénéficiaires concernés pendant la mise en œuvre du projet « Promouvoir la démocratie locale en Ukraine » (2015-2017) et s'appuie sur les activités de coopération du Congrès menées en Ukraine depuis 2014.

³⁶ Un suivi de ce projet dans le cadre du Plan d'action pour l'Ukraine 2018-2021 (approuvé par le Comité des Ministres le 21 février 2018) a été soumis pour financement en novembre 2017 et est toujours en attente.

³⁷ Financé par 19 États membres : Canada, République Tchèque, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Suède, Suisse, Turquie.

Conclusion d'accords avec 13 autorités locales ukrainiennes, signés en décembre 2019, pour la mise en œuvre d'initiatives locales sur : 1] la prise de décision éthique, transparente et participative ; 2] l'engagement des groupes sous-représentés ; et 3] l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de participer à la vie politique locale.

Deux séries de webinaires visant à soutenir la mise en œuvre des initiatives et à relever les défis liés à la pandémie COVID-19, ainsi qu'à permettre un échange entre pairs, en mai et octobre 2020.

Une **formation sur les droits de l'homme et la démocratie locale** avec 20 jeunes des régions de Donetsk et Louhansk en Ukraine orientale en janvier 2020 à Dnipro. Les participants, des étudiants d'écoles professionnelles, ont pris connaissance des bonnes pratiques en matière de participation des jeunes au niveau local, ont élaboré des plans d'action pour s'impliquer dans la prise de décision au sein de leurs communautés et ont échangé avec des représentants des autorités locales en Ukraine.

Facilitation de la participation de Gudrun MÖSLER-TÖRNSTRÖM (Autriche, SOC/G/PD), membre du Congrès, à la troisième édition du **Congrès des femmes ukrainiennes** (10-11 décembre 2019), une plateforme publique permanente qui façonne l'agenda de la politique de genre pour le Parlement, le gouvernement, la société civile et les médias ukrainiens.

Un guide pour les femmes et les hommes dans la politique locale sur "La prévention et la lutte contre le sexisme au niveau local en Ukraine" pour doter les politiciens locaux de mesures concrètes pour reconnaître et combattre les comportements sexistes au niveau local et garantir que les femmes jouent un rôle actif et significatif dans le processus décisionnel.

L'élaboration et le pilotage du **cours en ligne "Introduction à l'intégration de la dimension de genre au niveau local"** en coopération avec NALAS et plusieurs autorités locales ukrainiennes et géorgiennes qui ont contribué à adapter le cours aux besoins locaux. La première édition du cours en ligne a été lancée le 17 novembre 2020 pour un groupe de 47 représentants d'autorités locales.

2 webinaires sur le gouvernement ouvert pour soutenir les municipalités ukrainiennes dans leur candidature au programme local PGO, ce qui a permis de sélectionner trois candidats sur 11 candidatures, à savoir Vinnytsia, Ternopil et Khmelnytskyi. En outre, l'AVU et le Cabinet des ministres sont en pourparlers pour établir une plateforme de dialogue national-local sur le gouvernement ouvert en Ukraine.

KOSOVO*

Titre du projet	Promouvoir la démocratie locale au Kosovo*
Dates	Juillet 2020 – décembre 2021
Budget	400 000 €
Financement	Non affecté -- Aperçu des activités de coopération au Kosovo* (2019)
Objectifs	<p>L'objectif général est d'améliorer l'autonomie locale au Kosovo* conformément aux normes européennes en matière de démocratie locale et régionale.</p> <p>Sur la base d'une évaluation de l'état de mise en œuvre des principes de la Charte européenne de l'autonomie locale, le Congrès réunira toutes les parties prenantes et facilitera les discussions sur les moyens de renforcer encore la décentralisation et l'autonomie locale.</p> <p>En outre, le projet vise à renforcer les capacités des autorités locales et des représentants élus en tant que moteurs du changement et aborder les éléments clés de la bonne gouvernance locale, y compris les moyens de prévenir la corruption, de</p>

traiter la question de l'éthique publique et de favoriser la participation des citoyens comme moyen de renforcer la responsabilité de l'administration publique locale.

Les activités seront basées sur une approche de pair à pair et sur les meilleures pratiques, impliquant des membres du Congrès et des experts internationaux et locaux. Toutes les activités seront développées et mises en œuvre en étroite coopération avec l'Association des municipalités du Kosovo (AKM), qui bénéficie du statut d'observateur invité auprès de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès.

Activités principales	<p>Examen d'un document de réflexion sur l'évaluation de l'application des principes de la Charte de l'autonomie locale au Kosovo* ;</p> <p>Élaboration d'un document de réflexion pour la création d'un manuel de formation et réalisation d'un module de formation sur l'intégrité politique, l'éthique publique et la transparence du gouvernement ;</p> <p>Session de travail avec l'AKM sur l'évaluation des besoins, la coordination et l'engagement des autorités locales tout au long du projet mis en œuvre, le 20 octobre 2020.</p>
------------------------------	---

B. Projets à venir

GEORGIE

Titre du projet	Renforcer la démocratie participative et les droits de l'homme au niveau local en Géorgie
Dates	Décembre 2020 – novembre 2023
Budget	1 800 000 € (dont 900 000 € pour le volet Congrès)
Financement	Gouvernement autrichien ³⁸
Objectifs	<p>Le projet vise à renforcer la protection des droits de l'homme et la participation démocratique du public au niveau local en Géorgie en renforçant les cadres institutionnels et en soutenant les autorités locales et leur association nationale dans leurs efforts pour promouvoir l'égalité des sexes et éliminer la discrimination. À cette fin, ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer les capacités des autorités locales et de l'association nationale des autorités locales (NALAG) à intégrer et à mettre en œuvre les normes et pratiques des droits de l'homme dans leurs politiques et stratégies, et à défendre les droits de l'homme en Géorgie en tant que partenaires à part entière ; • mettre en œuvre des initiatives fondées sur les droits de l'homme pour promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité des chances pour tous, intégrer une perspective de genre dans l'action politique locale et éliminer la discrimination ; • améliorer les cadres réglementaires et les mécanismes de participation civile afin de permettre une influence accrue du public sur les politiques et les décisions. <p>Le projet sera mis en œuvre par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe.</p>

³⁸ Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2020 – 2023, disponible ici : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168097fe8f

C. Projets terminés**ALBANIE**[Programme de coopération pour l'Albanie 2012-2014](#)³⁹[Programme de coopération pour l'Albanie 2015-2017](#)⁴⁰

Titre du projet	Renforcer les structures des autorités locales et régionales et la coopération entre élus locaux en Albanie ⁴¹
<i>Composante du Congrès</i>	<i>Établir une plateforme de dialogue durable, pluraliste et unifiée pour les autorités locales en Albanie</i>
Dates	Octobre 2012 – juin 2017
Budget	1 630 473 € (dont 637 018 € pour la composante du Congrès)
Financement	Gouvernement fédéral de la Suisse
Objectifs	Renforcer les structures des autorités locales et régionales Renforcer la coopération entre élus locaux en Albanie, afin d'assurer une décentralisation efficace et une autonomie locale, conformément aux principes consacrés dans la Charte européenne de l'autonomie locale
Activités principales	<p>3 ateliers régionaux pour 150 représentants des gouvernements locaux, afin de contribuer au processus législatif en cours au regard de la réforme territoriale et administrative ;</p> <p>5 table-rondes entre experts et représentants de communes sur des thèmes liés à la réforme territoriale et administrative ;</p> <p>Production d'un rapport sur les fonctions des autorités locales et leurs finances, avec 49 recommandations ;</p> <p>Etude sur le renforcement du rôle politique des autorités locales et régionales et de leurs associations en Albanie, avec 11 lignes directrices pour améliorer la coopération entre associations des pouvoirs locaux albanaises ;</p> <p>3 ateliers « Maires, leaders du changement » ;</p> <p>Visite d'étude de 8 représentants municipaux en Suisse afin d'observer les pratiques suisses de démocratie directe ;</p> <p>Projet pilote sur la démocratie directe dans les communes de Tirana et Mallakstra : 15 réunions avec 250 citoyens, écoliers, membres du personnel municipal et conseillers municipaux ;</p> <p>Visite d'étude de 5 représentants des autorités locales et régionales et 1 représentant de l'Agence lettone pour la mise en œuvre de la réforme territoriale afin d'observer le fonctionnement de la consultation dans le pays et le rôle de l'Association lettone des pouvoirs locaux et régionaux ;</p> <p>Conférence nationale pour les représentants des communes nouvellement constituées, organisée conjointement avec le gouvernement, le Conseil de l'Europe, SDC, USAID, PNUD et SIDA, sur les défis posés par la réforme territoriale et administrative et les besoins pour améliorer la démocratie locale en Albanie ;</p> <p>Contribution à la Stratégie nationale de décentralisation 2015-2020, amendements sur le droit d'être consulté dans la loi 8652/2000, et à la loi organique sur l'autonomie locale ;</p> <p>Création du Conseil consultatif de l'autonomie locale et du gouvernement central, basé sur le projet de décision du Conseil des ministres sur le Conseil consultatif, de l'exposé des motifs et du projet de règlement intérieur élaboré ;</p>

³⁹ <https://rm.coe.int/16802ed0b9>⁴⁰ https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805c4002⁴¹ Ce programme était mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une Unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

Assistance et échanges entre pairs pour le Conseil consultatif/Secrétariat technique ;

4 ateliers régionaux pour informer les maires albanais de la création du Conseil consultatif et expliquer son fonctionnement.

Outils et publications Étude sur le renforcement du rôle politique des pouvoirs locaux et régionaux et de leurs associations en Albanie [[anglais](#)⁴²]

ARMÉNIE [Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2015-2018](#)⁴³

Titre du projet Soutien institutionnel à l'Association des communes d'Arménie (ACA)

Dates Novembre 2014 – juin 2019

Budget 1 025 000 €

Financement Gouvernement fédéral de la Suisse

Objectifs Établir la participation régulière des autorités locales à la formulation des politiques nationales dans un cadre institutionnel durable, et formaliser un mécanisme de consultation entre l'ACA et le gouvernement arménien ;
Soutenir l'ACA dans son processus de pérennisation financière ;
Renforcer les capacités de l'ACA pour améliorer son image en tant qu'institution politique reconnue et communiquer efficacement.

Activités principales Renforcement des procédures décisionnelles de l'ACA pour les rendre plus transparentes et démocratiques : révision de la Charte de l'Association en 2016 et définition des fonctions des organes directeurs, nouvelles élections en 2017 pour la présidence, Conseil Républicain (108 membres), Bureau (36 membres) et comité de supervision, avec un quota de représentation femmes-hommes ;
Réunions régulières des organes directeurs et de consultations avec les membres (séminaires régionaux et groupes de travail spécialisés) ;
Six commissions thématiques créées en 2017 autour des thèmes suivants : les questions financières, économiques et budgétaires ; les affaires juridiques ; l'éducation, la culture, le sport et la jeunesse ; le développement durable ; les questions de genre, sociales et de santé ; le développement des communautés rurales, montagnaises et frontalières et la coopération intercommunautaire ;
1ère assemblée générale depuis une dizaine d'années, organisée en février 2017, avec une forte participation (400 maires) ;
8 réunions du Conseil républicain et 3 réunions du Bureau en 2017 et 2018 ;
1 réunion du Comité de surveillance de l'ACA en 2017 ; 9 réunions des comités permanents en 2018 ;
Adoption de 8 documents d'orientation/recommandations, 9 notes d'orientation, 3 appels adressés au Gouvernement et 1 appel adressé au nouveau Premier Ministre ;
Renforcement des capacités de plaidoirie de l'association, avec la participation d'experts et la mise en place de formations ;
Premier Forum sur la démocratie locale en Arménie organisé en coopération avec le gouvernement à l'occasion de la Journée de l'autonomie locale (10 novembre 2017), sur les thèmes : transfert de compétences au niveau local et décentralisation financière ;
Réunion consultative entre le Conseil républicain de l'ACA et le Gouvernement arménien dirigée par le Président arménien (8-9 décembre 2017) : un échange entre les maires et le Gouvernement sur les attentes mutuelles par rapport au programme de réforme du gouvernement local ;

⁴² <https://rm.coe.int/168071af10>

Deuxième subvention à l'ACA mise en œuvre à partir de mars 2018 avec quatre membres du personnel employés dans le cadre du développement des capacités institutionnelles de l'ACA;

Visite d'étude à l'Association nationale serbe des pouvoirs locaux et échanges avec deux municipalités organisés en juillet 2018 pour les responsables des comités thématiques de l'ACA et les responsables et le personnel de l'ACA ;

Évaluation à mi-parcours finalisée en juillet 2018 ;

Encadrement professionnel pour le Secrétariat de l'ACA assuré par l'engagement d'experts de juillet à décembre 2018 sur la communication (13 sessions d'encadrement), la plaidoirie (deux sessions d'encadrement), la collecte de fonds (neuf sessions d'encadrement) ;

Modernisation des outils de communication de l'association (identité visuelle, site internet, etc.) ;

Atelier sur la bonne gouvernance et la participation citoyenne organisé conjointement avec l'ACA et le Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement en septembre 2018 pour discuter des mécanismes efficaces au niveau local ;

Atelier sur les mécanismes de consultation entre les autorités locales et nationales organisé en septembre 2018 pour créer un cadre pour l'institutionnalisation d'un mécanisme de consultation fonctionnel en Arménie ;

Forum des communautés rurales organisé le 5 octobre 2018 conjointement avec le Ministère de l'administration territoriale et du développement de l'Arménie ;

Atelier pour les journalistes couvrant les questions d'autonomie locale les 27 et 28 octobre 2018 ;

Six ateliers à l'intention des coordonnateurs des relations publiques des communautés membres de l'ACA organisés entre octobre et novembre 2018 ;

Restructuration des procédures financières internes ; Stratégie de viabilité financière élaborée ; élaboration d'un règlement intérieur en cours d'adoption ;

Audit des Ressources humaines (RH) du Secrétariat de l'ACA effectué entre octobre et décembre 2018 ;

Deuxième Forum sur la démocratie locale organisé le 12 novembre 2018 sur le thème « Décentralisation et développement économique local » ;

Forum des fonctionnaires municipaux et Forum des conseillers municipaux organisés respectivement les 13 et 15 décembre 2018 ;

Publication de la brochure de la ACA en avril 2019

ARMÉNIE

[Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2012-2014](#)⁴⁴

[Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2015-2018](#)⁴⁵

Titre du projet

Consolidation de la démocratie locale en Arménie⁴⁶

Composante du Congrès Renforcer le leadership des élus locaux

Dates

Octobre 2013 – décembre 2016⁴⁷

Budget

1 579 301 € (dont 608 236 € pour la composante du Congrès)

Financement

Gouvernement du Danemark

Objectifs

Établir un cadre juridique conforme aux principes et aux normes européennes de la démocratie locale ;

Sensibilisation à ces principes et normes ;

⁴⁴ <https://rm.coe.int/16802ed0ba>

⁴⁵ <https://rm.coe.int/plan-d-action-armenie-2015-2018-fr/1680730d97>

⁴⁶ Ce programme était mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une Unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

⁴⁷ Un suivi de ce projet a été soumis pour financement en janvier 2017 et est toujours en attente.

Renforcer la gouvernance éthique et la prévention de la corruption ;
 Renforcer les compétences et capacités de leadership et de gouvernance des autorités locales ;
 Renforcer l'engagement des jeunes et la création de mécanismes permettant la participation des citoyens à la prise de décision au niveau local.

Activités principales

Consultation des maires et des conseillers sur la mise en œuvre de la Recommandation 351 (2014) sur la situation de la démocratie locale en Arménie donnant lieu à un « Appel au gouvernement arménien », rendu public en janvier 2015, par les trois associations traitant des questions d'autonomie locale ;
 2 séries de séminaires régionaux sur le thème de la participation des citoyens à la prise de décision au niveau local en Arménie, auxquels ont participé plus de 170 maires et conseillers arméniens ;
 Programme de leadership pour un groupe de maires arméniens sous la forme de 6 ateliers thématiques et interactifs visant à les soutenir dans leur rôle de leaders du changement ;
 Programme de soutien pour l'organisation d'initiatives de participation citoyenne dans 4 communautés arméniennes afin de permettre aux maires ayant participé au programme de leadership de mettre en œuvre les compétences acquises en pratique - ces initiatives ont été suivies par des examens des pairs ;
 3 ateliers régionaux à destination des conseillers municipaux nouvellement élus et des conseillers de communautés fusionnées ;
 2 séminaires sur les principes européens de la démocratie locale pour jeunes dirigeants locaux ;
 Cérémonie de clôture du projet pour donner aux participants arméniens (maires, conseillers et jeunes leaders locaux) la possibilité de présenter et de partager leur expérience avec leurs pairs, des experts locaux et internationaux, des représentants du gouvernement arménien, des associations des pouvoirs locaux ainsi que des membres du Congrès.

Outils et publications

Boîte à outils sur l'amélioration de la participation citoyenne en Arménie [[anglais](#)⁴⁸ | [arménien](#)⁴⁹].

UKRAINE

[Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2015-2017](#)⁵⁰

Titre du projet

Promouvoir la démocratie locale en Ukraine⁵¹

Dates

Juillet 2015 – décembre 2017 + Janvier – février 2018

Budget

1 498 433 € (2015-2017) + 107 007 € (2018)

Financement

Donateurs du Plan d'action pour l'Ukraine⁵²

Objectifs

Soutenir les élus locaux dans le renforcement de leurs capacités institutionnelles et de leadership, afin de les inciter à être plus réactifs, à rendre des comptes dans l'exercice de leurs fonctions et à intégrer toujours plus les citoyens dans leur(s) politique(s) ;
 Soutenir la mise en œuvre de la réforme de l'autonomie locale en renforçant les capacités des élus locaux à prévoir une meilleure coordination, planification et gestion ;

⁴⁸ <https://rm.coe.int/16806cf43c>

⁴⁹ <https://rm.coe.int/16806cf43e>

⁵⁰ <https://rm.coe.int/16802ed0c1>

⁵¹ Ce projet fait suite à des activités mises en œuvre dans le cadre de « l'ensemble de mesures immédiates pour l'Ukraine » en 2014 (275 969 €), et dans le cadre du projet « Renforcer la capacité des pouvoirs locaux en Ukraine », en 2015, financé par le Danemark (184 462 €).

⁵² Financement par 20 États membres : Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie

Promouvoir une citoyenneté démocratique active et soutenir la mise en œuvre de processus participatifs démocratiques locaux, y compris l'observation des élections locales.

Activités principales

2015-2017 :

6 ateliers « Maires, moteurs du changement » auxquels ont participé plus de 130 maires ukrainiens ;

6 ateliers « Conseillers municipaux : acteurs de la démocratie locale », avec plus de 200 participants au total ;

1 atelier organisé spécifiquement pour le conseil municipal de la ville de Kiev (50 participants) ;

3 tables-rondes organisées en partenariat avec la délégation de l'Ukraine auprès du Congrès et l'Association des Villes Ukrainiennes ;

1 table-ronde sur la bonne gouvernance dans les zones métropolitaines ;

7 séminaires pour environ 200 jeunes leaders locaux ;

3 visites d'étude organisées pour 50 jeunes leaders locaux à l'occasion du Forum Mondial de la Démocratie ;

Premier Forum de la démocratie locale en Ukraine, avec la participation d'environ 100 maires, conseillers municipaux et jeunes leaders locaux ;

5 communes sélectionnées pour la mise en œuvre d'initiatives locales pour une gouvernance plus transparente et plus participative (impliquant un soutien financier, des apports d'experts spécialisés, un échange entre pairs, et une visite d'étude des maires lors de la 33^e session du Congrès) ;

Document de réflexion sur l'égalité des genres dans la vie politique locale en Ukraine ;

Rencontre et débat avec des représentants du Parlement ukrainien au sujet de la loi sur le statut des conseillers municipaux ;

Séminaire d'échange de bonnes pratiques suite à la mise en œuvre d'initiatives soutenues par le Congrès, à Kiev, en Ukraine (environ 75 participants).

2018 :

Évaluation externe des résultats du projet « Promouvoir la démocratie locale en Ukraine » ;

1 atelier sur les défis et opportunités liés à l'égalité des genres au niveau local en Ukraine, organisé conjointement avec l'Association des villes ukrainiennes.

Outils et publications

Gouvernance métropolitaine en Europe et en Ukraine : Légitimité, propriété et efficacité [[anglais](#)⁵³ | [ukrainien](#)⁵⁴] ;

« Etude sur la loi ukrainienne relative au statut des conseillers municipaux » [[anglais](#)⁵⁵ | [ukrainien](#)⁵⁶] ;

Étude sur les « Pouvoirs et responsabilités des conseillers municipaux dans le cadre de la décentralisation en Ukraine » [[anglais](#)⁵⁷] ;

Document de réflexion « L'égalité des genres dans la vie politique locale et la perspective de genre dans les politiques locales en Ukraine » [[anglais](#)⁵⁸ | [ukrainien](#)⁵⁹].

Étude sur "Le droit de vote des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au niveau local en Ukraine" [[anglais](#)⁶⁰] | [[ukrainien](#)⁶¹].

⁵³ <https://rm.coe.int/metropolitan-governance-in-eur-and-ukr-eng/168078549e>

⁵⁴ <https://rm.coe.int/metropolitan-governance-ukr-ukr-web/1680785e45>

⁵⁵ <https://rm.coe.int/2018-01-24-study-law-on-local-councillors-eng/1680783ffd>

⁵⁶ <https://rm.coe.int/2018-01-25-study-law-on-local-councillors-ukr/1680784064>

⁵⁷ <https://rm.coe.int/study-on-powers-and-duties-of-local-councillors-in-the-framework-of-de/168078fafa>

⁵⁸ <https://rm.coe.int/gender-equality-in-local-political-life-and-the-gender-perspective-in-/16807bebde>

⁵⁹ <https://rm.coe.int/16808a2a51>

⁶⁰ <https://rm.coe.int/voting-rights-of-idps-at-local-level-in-ukraine-strengthening-democrac/1680933f7e>

⁶¹ <https://rm.coe.int/ukr-voting-rights-of-idps-at-local-level-in-ukraine-strengthening-demo/1680933f7f>

UKRAINE

Titre du projet	Renforcer la capacité des autorités locales en Ukraine ⁶²
<i>Composante du Congrès</i>	<i>Dialogue post-suivi du Congrès et formation de jeunes leaders politiques</i>
Dates	Avril 2014 – mai 2015
Budget	600 000 € (dont 120 000 € pour la composante du Congrès)
Financement	Gouvernement du Danemark
Objectifs	Améliorer la qualité de l'autonomie locale ; Élaborer un cadre juridique national conforme aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale et des standards de démocratie locale
Activités principales	3 séminaires régionaux à Tchernihiv, Odessa et Dnipro, réunissant environ 75 jeunes leaders locaux pour échanger sur les normes européennes et les principes de la démocratie locale ; 2 tables rondes thématiques, à Kiev, sur la révision constitutionnelle et le transfert de compétences ainsi que sur la réforme constitutionnelle et l'indépendance financière des autorités locales, organisées avec le ministère compétent autour des principales recommandations du Congrès.

UKRAINE

Titre du projet	Ensemble de mesures immédiates pour l'Ukraine
<i>Composante du Congrès</i>	<i>Démocratie locale</i>
Dates	Avril 2014 – décembre 2014
Budget	2 500 000 € (dont 295 288 € pour la composante du Congrès)
Financement	Contributions des donateurs
Objectifs	Mise en œuvre de réformes démocratiques conforme aux principes et normes de la démocratie locale et régionale ; Amélioration de la gouvernance politique locale.
Activités principales	Observation des élections municipales anticipées du 25 mai 2014 ; Visite de haut niveau à Kiev et Odessa ; 1 table ronde thématique dans le cadre du dialogue post-suivi du Congrès avec les autorités nationales ukrainiennes ; 1 séminaire régional réunissant près de 25 jeunes leaders locaux sur les normes européennes de la démocratie locale et régionale ; 1 visite d'étude pour 20 jeunes leaders locaux à Strasbourg, en parallèle de l'édition 2014 du Forum mondial pour la démocratie ; 1 atelier « Maires, leaders du changement », pour 30 maires nouvellement élus en mai 2014.

⁶² Ce programme a été mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une Unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

II. Projets multilatéraux mis en œuvre dans le cadre de partenariats spécifiques

[Partenariat pour la bonne gouvernance entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldavie, l'Ukraine et le Bélarus \(2015-2017\)](#)⁶³

Titre du projet	Programme thématique « Renforcer les cadres institutionnels de la gouvernance locale » ⁶⁴
Dates	Janvier 2015 – décembre 2017
Budget	1 352 089€
Financement	Union européenne
Objectifs	<p>Soutenir les processus en cours de réforme sur l'autonomie locale dans les pays bénéficiaires ;</p> <p>Promouvoir l'adoption de normes et pratiques éthiques par les élus locaux dans la région ;</p> <p>Soutenir l'harmonisation de la gestion financière et des ressources humaines des administrations locales aux normes européennes en la matière, en coopération avec le Centre d'Expertise sur la réforme de l'administration locale.</p>
Activités principales	<p>3 réunions du Comité de pilotage du programme thématique ;</p> <p>Conférence d'introduction à Tbilissi, en Géorgie, réunissant 100 participants des 6 pays du partenariat oriental (élus locaux, membres du Congrès, experts, représentants des autorités centrales, représentants d'associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux et de la société civile) ;</p> <p>Étude sur les rôles et les responsabilités des maires et des conseillers locaux en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine et Belarus ;</p> <p>7 ateliers nationaux « Maires, moteurs du changement » pour 14 maires arméniens, 9 géorgiens, 20 moldaves et 19 ukrainiens, sur la définition et la conduite de politiques publiques efficaces basées sur des valeurs et des normes éthiques ;</p> <p>Séminaire régional « Éthique publique locale : de la vision à l'action », à Kiev, en Ukraine, réunissant 80 participants (élus locaux, membres du Congrès, experts, représentants des autorités centrales, représentants d'associations nationales de pouvoir locaux et régionaux ainsi que la société civile,</p> <p>Séminaire régional « Participation citoyenne : outil essentiel de la démocratie locale », à Chisinau, République de Moldavie, réunissant 50 participants (élus locaux, membres du Congrès, experts, représentants des autorités centrales, représentants des associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que la société civile</p> <p>5 réunions de la Communauté de pratique sur la démocratie locale dans les pays du Partenariat oriental à Strasbourg en France, à Kiev en Ukraine et à Tbilissi en Géorgie;</p> <p>12 communes (en Arménie, Géorgie, République de Moldavie et Ukraine) ont été sélectionnées (afin de bénéficier du soutien de leurs pairs et d'une expertise spécialisée) dans la mise en œuvre d'initiatives locales pour une gouvernance plus efficace et responsable ;</p> <p>Conférence sur la gouvernance locale en Géorgie et l'efficacité des mécanismes institutionnels de participation citoyenne réunissant 65 participants (représentants des autorités centrales et des pouvoirs locaux, fonctionnaires, organisations internationales, NALAG, membres du Congrès et experts) ;</p> <p>Etude sur l'institutionnalisation de la participation citoyenne : évaluation des mécanismes existants en Géorgie, développée sur la base de groupes de travail avec des experts et formuler des recommandations visant à modifier le Code de l'autonomie locale en Géorgie ; Signature d'un mémorandum d'accord entre</p>

⁶³ <https://www.coe.int/fr/web/programmes/eu-pgg>

⁶⁴ Ce programme thématique a été mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie, le Congrès des pouvoirs locaux de Moldavie et l'Association des villes ukrainiennes ;

D'autres échanges entre les maires et leurs associations nationales respectives ont été organisés lors du 5^e Sommet du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) à Tbilissi, en Géorgie, du 16 au 19 juillet 2018 ;

Un atelier « Gouvernance ouverte au niveau local : les villes s'engagent » a été organisé en marge du Sommet du PGO le 17 juillet 2018, permettant ainsi l'échange de pratiques et d'expériences entre pairs de Géorgie et d'Ukraine ;

Rencontres et échanges entre pairs sur « Partager une même vision : la démocratie locale et la gouvernance éthique en pratique » pour 3 maires moldaves mettant en œuvre des initiatives locales et 7 maires des communes du district de Stefan Voda ;

Le Manuel sur la « transparence et la participation citoyenne en Ukraine » sert de base au développement de nouvelles activités dans le cadre du projet du Congrès « Renforcer la démocratie et construire un climat de confiance au niveau local en Ukraine », en particulier l'outil d'apprentissage électronique et les programmes de formation des conseillers municipaux ;

Gestion du changement : un guide pour les autorités locales et régionales disponible en anglais, arménien, géorgien, roumain et ukrainien ;

Manuels spécifiques à chaque pays sur la transparence et la participation citoyenne à destination d'élus locaux et régionaux d'Arménie, de Géorgie, de République de Moldavie et d'Ukraine (disponible en anglais et dans leurs langues nationales respectives)

Réunion sur « les initiatives locales : gérer et communiquer le changement », à Tbilissi en Géorgie, réunissant une trentaine de participants (maires et coordinateurs de projets pour les initiatives locales sur la gouvernance éthique et la transparence, représentants d'associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux et experts) ;

Conférence régionale d'échange de bonnes pratiques suite à la mise en œuvre d'initiatives soutenues par le Congrès, à Tbilissi, en Géorgie, réunissant 100 participants (élus locaux, experts, représentants des autorités centrales, représentants d'associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que la société civile).

Outils et publications *Rôles et responsabilités des maires et conseillers municipaux en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldavie, Ukraine et Belarus* [[anglais](#)⁶⁵ | [russe](#)⁶⁶] ;

Institutionnalisation de la participation citoyenne : évaluation des mécanismes existants – Géorgie [[anglais](#)⁶⁷ | [géorgien](#)⁶⁸] ;

Gestion du changement : un guide pour les autorités locales et régionales [[anglais](#)⁶⁹ | [arménien](#)⁷⁰ | [géorgien](#)⁷¹ | [roumain](#)⁷² | [ukrainien](#)⁷³] ;

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en Arménie [[anglais](#)⁷⁴ | [arménien](#)⁷⁵] ;

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en Géorgie [[anglais](#)⁷⁶ | [géorgien](#)⁷⁷] ;

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en République de Moldova [[anglais](#)⁷⁸ | [roumain](#)⁷⁹] ;

⁶⁵ <https://rm.coe.int/168071b235>

⁶⁶ <https://rm.coe.int/168071b345>

⁶⁷ <https://rm.coe.int/geo-institutionalised-citizen-participation-eng/1680784817>

⁶⁸ <https://rm.coe.int/geo-institutionalised-citizen-participation-kat/1680784818>

⁶⁹ <https://rm.coe.int/tool-guide-management-of-change-eng-web-version/16807848d6>

⁷⁰ <https://rm.coe.int/management-of-change-hye-web/1680786ae4>

⁷¹ <https://rm.coe.int/management-of-change-kat-web/1680785c77>

⁷² <https://rm.coe.int/management-of-change-ron-web/1680786ac6>

⁷³ <https://rm.coe.int/management-of-change-ukr-web/16807850ef>

⁷⁴ <https://rm.coe.int/handbook-arm-eng/168078a58c>

⁷⁵ <https://rm.coe.int/handbook-armenia-hye/168078bbe6>

⁷⁶ <https://rm.coe.int/handbook-georgia-eng/1680786b7d>

⁷⁷ <https://rm.coe.int/handbook-georgia-kat/1680793678>

⁷⁸ <https://rm.coe.int/handbook-moldova-eng/168078406b>

⁷⁹ <https://rm.coe.int/handbook-moldova-ron/1680788ff5>

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en Ukraine [[anglais](#)⁸⁰ | [ukrainien](#)⁸¹];

III. Projets mis en œuvre dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines

A. Projets en cours

MAROC	Partenariat de voisinage avec le Maroc 2018-2021 ⁸²
Titre du projet	Renforcement de la gouvernance démocratique au niveau local et régional au Maroc
Dates	Avril 2019- février 2021
Budget	294 000 € (financement garanti jusqu'au 28 février 2021)
Financement	Plusieurs donateurs financent le partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Maroc ⁸³
Objectifs	<p>Renforcer le cadre juridique du Maroc par la mise en œuvre de la loi sur la régionalisation et son application par les autorités infranationales ;</p> <p>Aider les associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux à devenir des acteurs clés pour faciliter la coopération décentralisée et le dialogue entre les niveaux central, régional et local du gouvernement ;</p> <p>Améliorer les capacités des élus et du personnel administratif pour qu'ils puissent assumer leurs nouvelles compétences grâce à une formation continue visant à soutenir leur apprentissage.</p>
Activités principales	<p>Octroi du statut de « Partenaire pour la démocratie locale » au Royaume du Maroc par le Congrès le 2 avril 2019. Participation d'une délégation de représentants marocains à la 36^e Session du Congrès.</p> <p>Réunion du président du Congrès et des vice-présidents avec une délégation marocaine composée de représentants de la DGCL (Direction générale des collectivités locales) du ministère de l'Intérieur marocain), de la délégation marocaine au Congrès (membres de ARM, AMPCC et AMPPP) ainsi que le consul général et vice-consul du Maroc;</p> <p>Contribution au séminaire national sur la régionalisation avancée à Agadir, Maroc, le 20 décembre 2019 ;</p> <p>Création des sites web de deux associations (AMPCPP et ARM) et mise à jour du site web de l'AMPCC ;</p> <p>Soutien aux formations des membres des associations (contrat cadre de consultants) ;</p> <p>Soutien à l'application du principe de l'éthique publique dans la vie politique au niveau local et régional ;</p> <p>Appui d'experts pour la révision du cadre législatif, en particulier pour les provinces et les préfectures ;</p> <p>Participation des secrétaires des trois associations nationales d'élus territoriaux au webinaire "La SEDL à l'ère numérique" ;</p> <p>Webinaire sur l'éthique publique et la prévention de la corruption ;</p>

⁸⁰ <https://rm.coe.int/handbook-ukraine-eng/168078406c>

⁸¹ <https://rm.coe.int/handbook-ukraine-ukr/168078541c>

⁸² <https://rm.coe.int/partenariat-de-voisinage-2018-2021-avec-le-maroc/168090801c>

⁸³ Le document du Partenariat de Voisinage avec le Maroc 2018-2021 est disponible ici: <https://www.coe.int/fr/web/programmes/morocco>

Webinaire sur les mécanismes de consultation entre les autorités locales et le gouvernement central ;
Soutien d'experts pour adapter le guide du Congrès sur l'observation des élections au contexte marocain.

TUNISIE	Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2018-2021⁸⁴
Titre du projet	Promouvoir la gouvernance locale en Tunisie
Dates	Avril 2019 - février 2021
Budget	346 096 € (financement garanti jusqu'en février 2021)
Financement	Plusieurs donateurs financent le partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec la Tunisie ⁸⁵
Objectifs	<p>Soutenir le développement des cadres juridiques et électoraux permettant la mise en œuvre de la décentralisation ;</p> <p>Renforcer les capacités de l'association nationale des pouvoirs locaux et régionaux afin d'assurer sa participation régulière à l'élaboration des politiques nationales dans un cadre institutionnel durable.</p> <p>Renforcer les connaissances et les capacités de leadership des représentants élus tout en améliorant la confiance dans les autorités locales.</p>
Activités principales	<p>Une table ronde « Café des femmes élues » organisée lors du Forum de Tunis sur l'égalité des genres, le 24 avril 2019, permettant l'échange de bonnes pratiques entre les femmes élues locales des deux côtés de la Méditerranée ;</p> <p>Participation du vice-président du Congrès à un séminaire sur le rôle de la haute instance des finances locales dans le processus de décentralisation en Tunisie.</p> <p>Participation du vice-président du Congrès à la deuxième assemblée générale de la FNVT, le 22 novembre 2019.</p> <p>Subvention à la FNVT pour le recrutement de deux membres du personnel chargés de la communication, de la défense des intérêts et des relations avec les membres.</p> <p>Etude sur l'organisation interne et le fonctionnement des associations de collectivités locales.</p> <p>Finalisation d'un module de formation sur la prévention des conflits au niveau local.</p> <p>Appui d'un expert à la couverture médiatique de l'Assemblée générale de la FNCT.</p> <p>Sensibilisation et information des membres de la FNCT lors de l'Assemblée générale du 26 septembre 2020 à Hammamet, y compris la diffusion de la "collection éthique publique" du Congrès.</p> <p>Webinaire sur la promotion de l'éthique et la lutte contre la corruption et la promotion de l'éthique au niveau local, le 16 octobre 2020.</p> <p>Recrutement de 2 experts à long terme pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de défense d'intérêts et de communication de la Fédération.</p> <p>Webinaire sur les mécanismes de consultation entre les autorités locales et le gouvernement central, 24 novembre 2020.</p>

⁸⁴ <https://rm.coe.int/prems-115318-fra-1501-partenariat-de-voisinage-avec-la-tunisie-2018-20/16808e4516>

⁸⁵ Le document du Partenariat de Voisinage avec la Tunisie 2018-2021 est disponible ici: <https://www.coe.int/fr/web/programmes/tunisia>

B. Projets terminés

MAROC	Partenariat de voisinage avec le Maroc 2015-2017 ⁸⁶
Titre du projet	Renforcer la démocratie locale et régionale au Maroc
Dates	Janvier 2016 – décembre 2017 ⁸⁷
Budget	196 770 €
Financement	Norvège, Estonie, France, Italie, Liechtenstein, Malte, Monaco et Portugal
Objectifs	<p>Renforcer la mise en œuvre de la démocratie locale et régionale au Maroc en améliorant les capacités des élus locaux et de leurs associations ;</p> <p>Promouvoir et sensibiliser aux normes européennes de démocratie locale et régionale ;</p> <p>Améliorer le dialogue politique entre les élus européens et leurs homologues du Sud et renforcer la coopération décentralisée entre les autorités locales et régionales des deux côtés de la Méditerranée ;</p> <p>Apporter une assistance législative et une expertise dans l'élaboration et la mise en œuvre de législations dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance locale et régionale, ainsi que dans l'accompagnement du processus électoral et, le cas échéant, l'observation des élections locales et régionales ;</p> <p>Sensibiliser et former des élus locaux et régionaux ainsi que leurs fonctionnaires, avec une attention particulière accordée à la place des femmes et des jeunes dirigeants locaux ;</p> <p>Renforcer le rôle et la capacité (notamment de leadership) des associations des pouvoirs locaux et régionaux ;</p> <p>Améliorer les capacités des associations locales et régionales dans la défense de leurs intérêts, en particulier dans le processus de régionalisation du pays ;</p> <p>Soutenir le développement de la démocratie participative, avec une attention particulière portée à la place des jeunes, des femmes et de la société civile.</p>
Activités principales	<p>Visite d'étude lors de la 32^e session du Congrès (à Strasbourg, du 27 au 30 mars 2017) ;</p> <p>Etude sur le rôle des associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux dans les mécanismes nationaux de consultation en Europe, dans le but d'élaborer un tel mécanisme au Maroc et en Tunisie ;</p> <p>Etude sur les compétences et responsabilités des autorités locales et régionales au Maroc, et leurs opportunités de formation, afin de mettre en place un mécanisme de formation pour les élus locaux et régionaux (futur projet) ;</p> <p>Etude sur les modalités d'organisation des visites d'étude pour les élus locaux et régionaux ;</p> <p>Arrangements entre l'Association des Régions du Maroc (ARM) et la Région Grand Est pour l'organisation d'une visite d'étude d'élus et de fonctionnaires Marocains ;</p> <p>Conférence internationale « Bâtir une communauté inclusive : intégrer les migrants, lutter contre l'extrémisme, engager les citoyens » organisée avec la ville de Rabat (Rabat, du 20 au 22 novembre 2017) ;</p> <p>Colloque parlementaire « La régionalisation au Maroc : opportunités et défis pour consolider la gouvernance décentralisée » organisé avec le Parlement marocain (Rabat, 28-29 novembre 2017) ;</p> <p>Rencontre avec une délégation marocaine, composée de représentants du ministère des Affaires étrangères marocain, de la DGCL (Direction générale des Collectivités locales), du ministère de l'Intérieur marocain, ainsi que du Consul</p>

⁸⁶ <https://rm.coe.int/16802f7c61>

⁸⁷ Le nouveau projet dans le cadre du Partenariat de voisinage du Conseil d'Europe avec le Maroc 2018-2021 (qui serait approuvé pour le Comité des Ministres le 21 mars 2018), soumis en octobre 2017, est en attente de financement.

général et du Vice-Consul du Maroc. En 2018, le Maroc a soumis une demande d'octroi du statut de Partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès, qui a été approuvée par le Bureau le 18 juin 2018 pour adoption par le Congrès.

TUNISIE	Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2015-2017 ⁸⁸
Titre du projet	Promouvoir la démocratie locale et régionale en Tunisie
Dates	Janvier 2016 – décembre 2017
Budget	99 358 €
Financement	Norvège, Estonie, France, Italie, Monaco et Portugal
Objectifs	<p>Améliorer le dialogue politique entre les élus européens et leurs homologues tunisiens et accroître la coopération décentralisée entre les autorités locales et régionales des deux côtés de la Méditerranée ;</p> <p>Fournir une assistance législative et une expertise pour l'élaboration et la mise en œuvre de législations dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance locale et régionale ; assister le processus électoral et, le cas échéant, observer les élections locales et régionales ;</p> <p>Sensibiliser et former les élus locaux et régionaux et leurs fonctionnaires, en accordant une attention particulière à la place des femmes et des jeunes dirigeants locaux ;</p> <p>Renforcer le rôle et les capacités des associations des pouvoirs locaux et régionaux (notamment en termes de leadership) ;</p> <p>Soutenir le développement de la démocratie participative, en accordant une attention particulière à la place des jeunes, des femmes et de la société civile.</p>
Activités principales	<p>Révision de la Charte de la Fédération nationale des villes tunisiennes et élaboration d'un manuel de procédures et de règles internes (en cours) ;</p> <p>Visite d'étude lors de la 32^e Session du Congrès (Strasbourg, 27 – 30 mars 2017) ;</p> <p>Étude sur le rôle des associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux dans les mécanismes de consultation nationale en Europe, dans le but d'élaborer un tel mécanisme au Maroc et en Tunisie ;</p> <p>Conférence internationale « Les femmes dans la politique locale » (Tunis, 26-27 septembre 2017) dans le but de promouvoir l'échange de connaissances et les meilleures pratiques sur le rôle des femmes en politique au niveau local et sur le renforcement de leurs capacités, en vue des prochaines élections locales.</p> <p>Assistance législative à travers le projet de Code des collectivités locales soumis à l'Assemblée des représentants du Peuple et à un atelier organisé avec la participation d'experts tunisiens et du Congrès pour échanger sur le projet de code et en débattre, ainsi que sur la décentralisation ;</p> <p>Appui d'experts à la rédaction de huit décrets d'application du code des collectivités locales (en cours) ;</p> <p>Formation des formateurs du Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation en matière de gestion de conflit et de médiation politique, (Tunis, 16-18 novembre 2017) ;</p> <p>Formation proposée au personnel de la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT) en matière de gestion de projet (Tunis, novembre 2017).</p> <p>Élaboration d'un module de formation sur la prévention et la gestion des conflits au niveau municipal (janvier-février 2018) ;</p>

Activités menées en Tunisie et non financées par la contribution volontaire

⁸⁸ <https://rm.coe.int/16802f7dfb>

Mission d'évaluation électorale des élections municipales du 6 mai 2018 (Tunisie, 4-6 mai 2018) ;

Participation aux rencontres franco-tunisiennes d'élus locaux, organisées par l'Institut Français et la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) (Tunis, 20-21 octobre 2018) ;

Participation à l'Assemblée générale de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) (Mahdia, 8 décembre 2018).